

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

DIAGNOSTIC PAYSAGER



Communauté de Communes
de la Houve et du
Pays Boulageois

29A Rue de Sarrelouis
57220 BOULAY-MOSELLE
Tél. : 03 87 79 52 90
Fax : 03 87 79 57 24
contact@cchpb.net

PROCÉDURE EN COURS :

Élaboration du PLUi

Prescription

D.C.C. 11/06/ 2018

AGURAM

AGENCE D'URBANISME
D'AGGLOMÉRATIONS DE MOSELLE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HOUE ET DU PAYS BOULAGEOIS

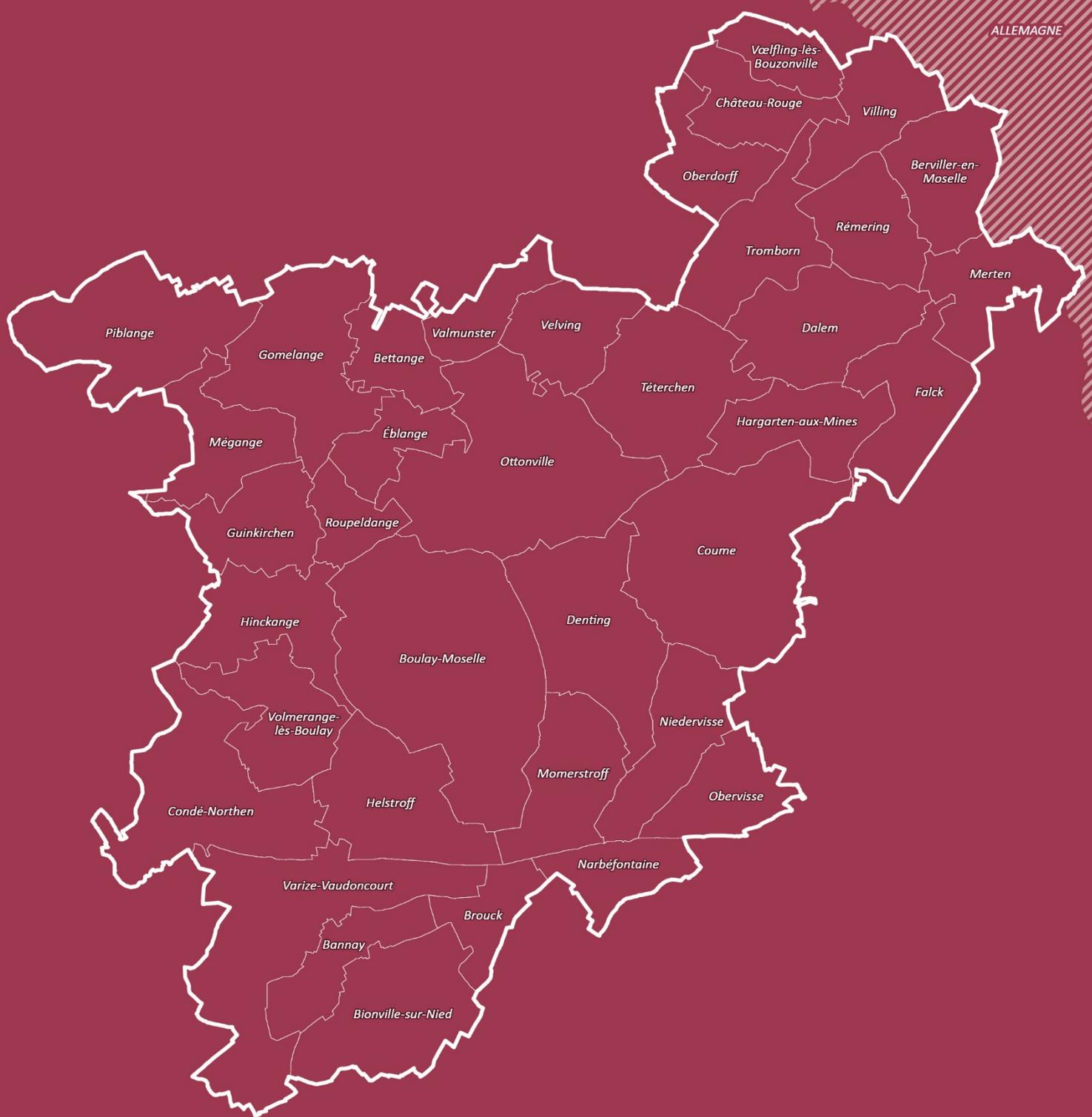


TABLE DES MATIERES

1. APPROCHE PAYSAGÈRE	4
1.1. GRAND PAYSAGE : ARMATURE PAYSAGÈRE ET ÉLÉMENTS PAYSAGERS	4
A. Socle morphologique	5
B. Lignes de force et points d'appel	9
C. Ambiances paysagères et motifs paysagers	16
D. Unités et sous-unités paysagères	20
1.2. AXES D'ENJEUX PAYSAGERS	33
A. Les franges urbaines : enjeux de lisibilité, d'identité et d'attractivité	33
B. Qualité des entrées de ville, villages et hameaux	38
C. Les friches : un lien fort avec l'histoire	46
D. Énergie éolienne : vers une identité paysagère ?	54
E. Dynamiques paysagères et perspectives	59

1. APPROCHE PAYSAGÈRE

Préambule

Le paysage* fait partie intégrante du cadre de vie des populations et pose de nombreuses problématiques au regard des dynamiques urbaines, rurales et « naturelles ». Source de nombreuses aménités¹, il est ainsi essentiel de prendre en compte le paysage au sein des projets urbains actuels et futurs.

L'échelle intercommunale est une échelle pertinente pour analyser l'imbrication des paysages, développer une connaissance paysagère, élaborer des projets de paysages communs et partagés **et ainsi tendre vers un territoire plus harmonieux, lisible et cohérent.**

L'entrée paysagère permet une approche transversale des politiques publiques sur un même territoire. Dans ce sens, « Le PLUi doit décliner et formuler des orientations en matière de protection, de gestion et/ou d'aménagement des structures paysagères (explication du projet de la collectivité en matière de qualité de vie) dans le prolongement des objectifs de qualité paysagère introduit par le SCOT »².

La démarche paysagère à entreprendre sur le territoire de la CCHPB est à mettre en relation avec l'élaboration en cours du Plan Paysage sur le territoire du SCoTAM et la révision du SCoTAM. Le diagnostic du Plan Paysage s'est construit **autour de trois grands axes déterminés par le SCoTAM** qui constituera une base de réflexion dans ce document :

- La redynamisation des friches ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La lisibilité du territoire.

Le relevé, la description et l'analyse des composantes du grand paysage permettront d'identifier les identités paysagères, les points de vue emblématiques et remarquables et les premiers enjeux paysagers. L'analyse paysagère prend en compte l'ensemble des paysages dans le sens où chaque élément du territoire fait paysage (Art.2. Champ d'application de la Convention Européenne du paysage) : paysages remarquables, emblématiques, banals, du quotidien et dégradés.

Le second temps sera dédié aux **enjeux paysagers territorialisés sur lesquels une réflexion spécifique est nécessaire.** Le troisième temps sera consacré aux **perspectives paysagères et moyens d'action pour atteindre des objectifs pour la gestion et la mise en valeur des paysages.**

1.1. GRAND PAYSAGE : ARMATURE PAYSAGÈRE ET ÉLÉMENTS PAYSAGERS

Le **grand paysage** s'affranchit des limites visuelles depuis un site pour englober un ensemble territorial. Cette notion permet d'analyser la structuration du paysage dû à l'imbrication et à l'interaction d'éléments biotiques³ (facteurs écologiques) et abiotiques⁴ (facteurs physico-chimiques). **Cette approche par le grand paysage repose sur un socle naturel (géologie, topographie, hydrographie), des lignes de force, des éléments du paysage et motifs paysagers** qui permettent de donner une première image des paysages du territoire et des enjeux paysagers en cours. Par cette méthode on permet d'avoir une vue d'ensemble objective des paysages.

¹ Toutes caractéristiques du paysage qui produisent de l'agrément

² « *Le Paysage dans les documents d'urbanisme* », Loi ALUR, mars 2014

³ Action des organismes vivant dans un écosystème

⁴ Action du non-vivant dans un milieu de vie (comme l'érosion, l'ensoleillement...)

Paysage(s)

* La convention Européenne du Paysage définit le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. *Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe, octobre 2000.* Cette définition prend en compte la dimension physique, dynamique, sensible et socio-culturelle du paysage.

La loi ALUR vient renforcer la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme en intégrant par exemple la notion d'« objectifs de qualité paysagère » dans le SCoT. La révision du SCoTAM va pleinement dans ce sens.

A. Socle morphologique

Le territoire de la CCHPB est caractérisé par une diversité de paysages, entre paysages de plateau, larges vallées et dépressions fermées. Le socle morphologique est le premier élément à prendre en compte pour lire le paysage, la topographie, les types de vue (lointaines, ouvertes, bornées) et comprendre l'occupation du sol.

A.1. Contexte géologique

La CCHPB est située à l'extrême nord-est du bassin parisien qui recouvre en grande partie le nord de la France. Le bassin parisien est une vaste dépression occupée au Trias par des mers peu profondes et des lacs. Ce bassin a subi des phénomènes de **transgression et régression marine** au cours de l'ère secondaire⁵ et l'ère tertiaire⁶ (-251Ma à -1,65 Ma) et un processus de **subsidence**⁷ pendant la première période (-251Ma à -65Ma). La succession de cycles de transgression et régression marine a conduit aux dépôts de couches de sédiments marins et lagunaires.

C'est au cours de l'ère tertiaire (-65 Ma à -1.65 Ma) que cette vaste dépression s'est progressivement comblée par une succession de couches de sédiments dues à l'érosion des reliefs présents autour. Au Naogène (-23 Ma) ses marges ont été soulevées par la poussée alpine, basculant le bassin parisien vers l'ouest. La structure des couches en forme incurvée (Fig.2) a engendré une alternance de couches dures (calcaire, grès) et de couches tendres (argile, marnes, sables) dont la résistance à l'érosion a permis, au cours du quaternaire, (1,5Ma à aujourd'hui) de façonner les reliefs, donnant des reliefs de côtes, orientés NE/SE en Moselle.

Ainsi, la CCHPB est essentiellement composée de couches datant du Trias germanique qui sont les couches les plus anciennes du bassin Parisien.

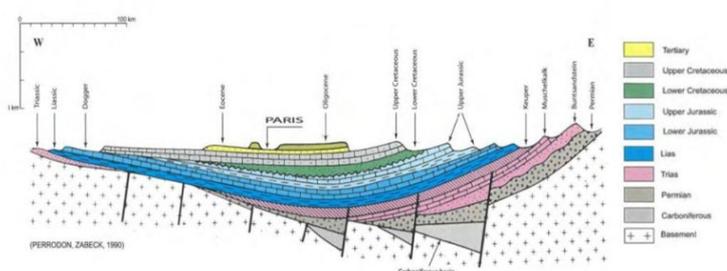
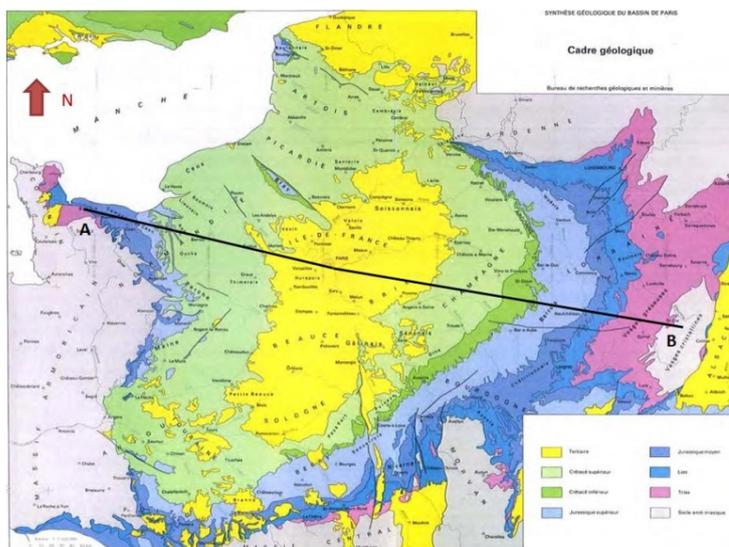


Fig. 1 : Carte et coupe géologiques simplifiées du Bassin Parisien (Source : Mégnién C., 1980 et Perrodon A., 1990)

LITHOLOGIE

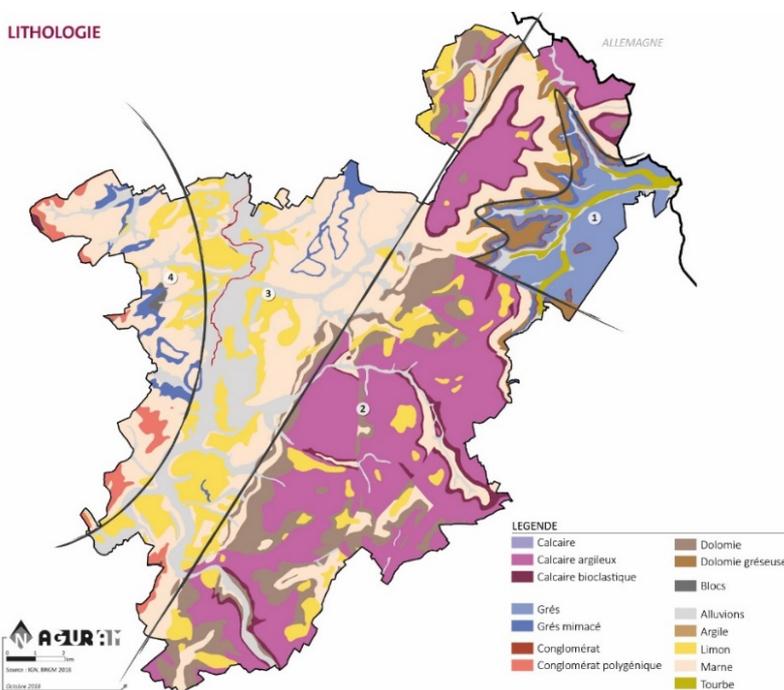


Fig. 2: Lithologie de la CCHPB

⁵ Soit l'ère secondaire

⁶ Regroupant l'ère tertiaire et quaternaire

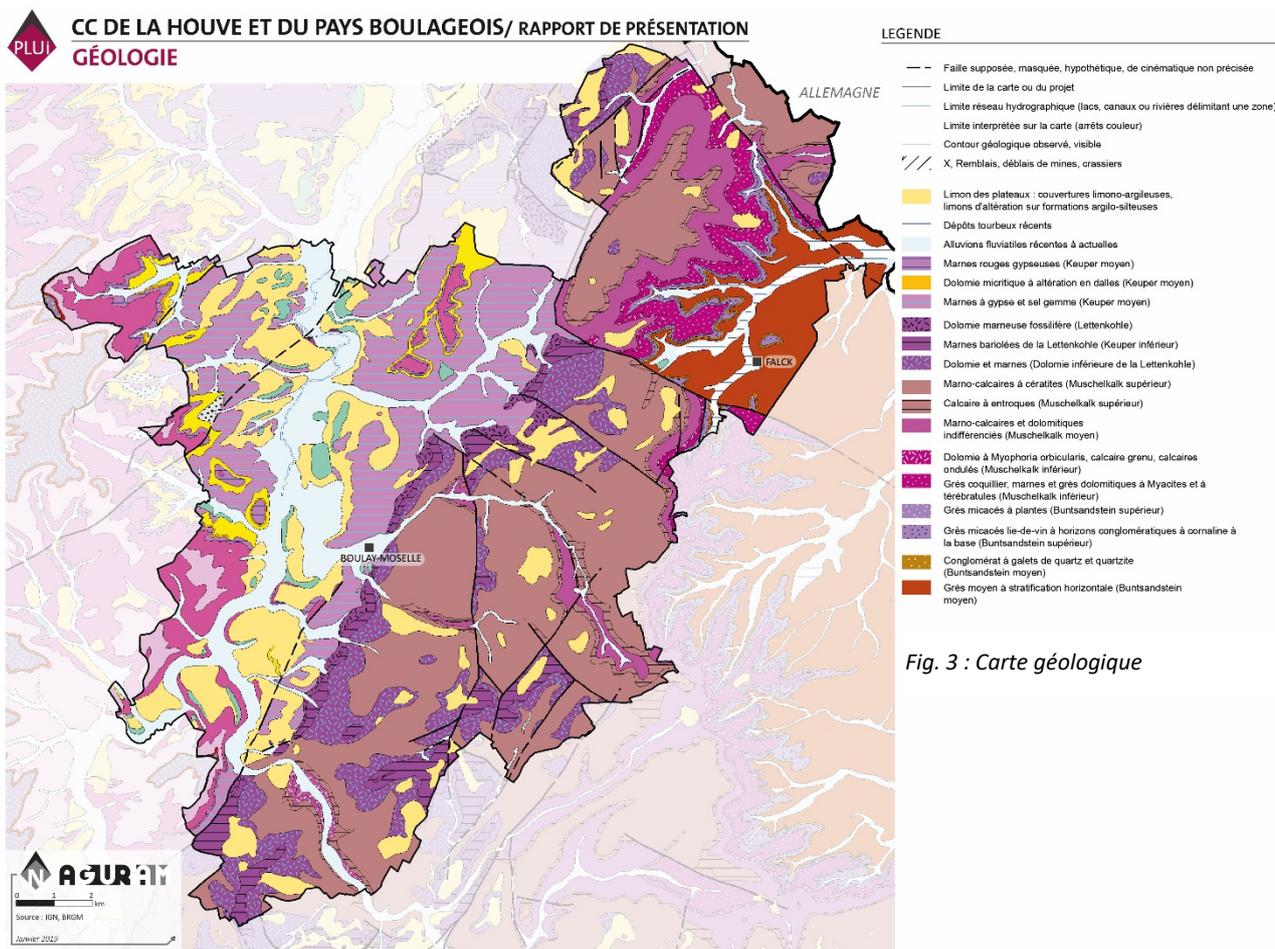
⁷ Enfoncement du bassin

On distingue **deux grands socles géologiques** sur le territoire de la CCHPB correspondant au plateau calcaire lorrain et à la dépression gréseuse du Warndt (Fig. 2 et 3).

En s'intéressant à la lithologie⁸, 4 secteurs ressortent (Fig.3) :

- **Une vaste dépression gréseuse du Buntsandstein** avec la présence de tourbe en fond de vallées (1) (Falck, Hargarten-aux-Mines, Merten). La couleur des roches rouge tranche avec les roches blanches que l'on retrouve sur le plateau lorrain. Cet ensemble correspond à la partie ouest de l'entité géologique de la région sarro-loorraine (Land de la Sarre allemande et la Moselle) et de l'ancien bassin houiller (bassin minier nord-lorrain) favorable à la minéralisation en cuivre, argent et plomb. Ce secteur correspond à des roches datant du Trias inférieur. Cette dépression gréseuse du Buntsandstein supérieur (1) a permis le développement d'exploitations minières souterraines à Falck (extraction du plomb et du cuivre), Hargarten-aux-Mines (cuivre et plomb) et Dalem (cuivre) pendant plusieurs siècles.
- Un second **ensemble composé de calcaire et ponctuellement de limon et dolomie**. Il marque une limite franche orientée SW/NE sur le versant est (2) ;
- Une **vaste vallée alluviale qui se distingue par des formations superficielles** avec des roches tendres telles que la marne, l'argile, le limon (3) ;
- Une dernière zone composée par des conglomérats polygéniques, grès et marnes à l'ouest (4).

L'érosion et la nature du sol expliquent le relief actuel. Le grès vosgien a permis une érosion plus rapide par rapport au calcaire du plateau lorrain. Ainsi, les plaines gréseuses s'abaissent tandis que les plateaux de calcaires restent, formant un relief de côte. Ce contexte géologique met en avant les différences structurelles sur l'ensemble du territoire. Les failles jouent un rôle important dans l'organisation des couches (Fig.3). **La nature du sol joue un rôle sur l'activité agricole et la végétation qui s'y est développée.** Dans la dépression du Warndt, on retrouve un sol acide pauvre, sur lequel repose des plantations de pins Douglas et des pins de Weymouth datadu XX^{ème} siècle.



⁸ Etude de la nature des roches formant un ensemble

A.2. Topographie : site, situation et vues

Le relief de la CCHPB présente des disparités malgré une topographie faible comprise entre 198 m et 412 m d'altitude. Trois grands ensembles topographiques se distinguent (Fig. 4) : **le plateau lorrain et ses versants, les vallées de la Nied et la dépression du Warndt**. Les lignes de crête à l'est du plateau lorrain marquent une limite visuelle de part et d'autre, qui induit la présence de deux bassins versants : le bassin versant de la Nied et le bassin versant de la Bisten et de ses affluents.

◆ Liens entre hydrographie et topographie

Le réseau hydrographique a incisé le plateau lorrain du nord au sud par la Nied et d'est en ouest par ses affluents. Ce réseau a notamment influencé les activités humaines. Les vallées alluviales⁹ de la Nied entaillent le plateau calcaire lorrain. La Nied allemande et la Nied française ont creusé des vallées en U étroites, qui serpentent du sud au nord. **La Nied Réunie, orientée du sud vers le nord, dessine de larges méandres qui donnent à cette vallée toute son importance**. En effet, c'est une large vallée en U de 4 km de largeur et 18 km en longueur. Le paysage est ouvert sur des prairies, pâturage, marais et ripisylve. C'est une rivière à faible pente d'amont en aval sur la CCHPB avec un dénivelé de seulement 18m. Ce réseau reste aujourd'hui dans le grand paysage difficile à lire et percevoir.

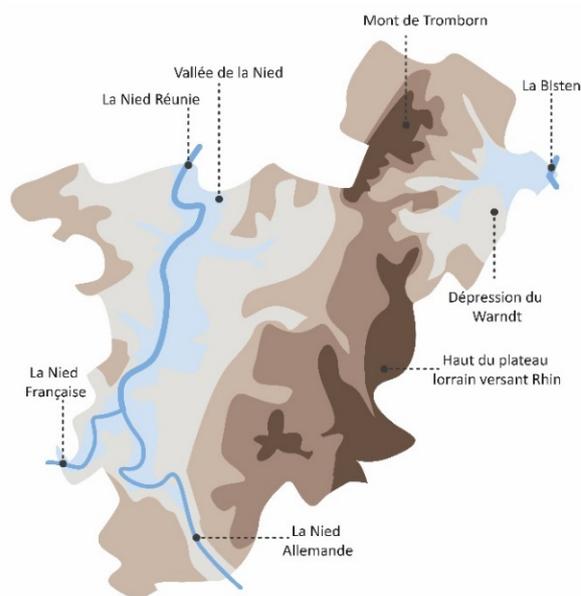


Fig. 4 : Schéma des unités topographiques

Le plateau lorrain est un **plateau ondulé** à cause de la présence de cours d'eau qui ont entaillé sa surface d'est en ouest, formant des vallons qui se rejoignent vers la Nied. Le plateau est **incliné d'est en ouest**. **Le relief induit des jeux de visibilité : certains vallons sont invisibles à l'œil humain depuis certains points du territoire**. La Nied et ses affluents ont formé des ondulations sur le plateau lorrain ouvrant les horizons vers le Rhin où elle se jette au nord-est.

◆ Les cônes de vues

La topographie est un élément essentiel, car elle détermine l'espace visible depuis un point. Le contexte topographique permet une diversité de vues (Fig.5) :

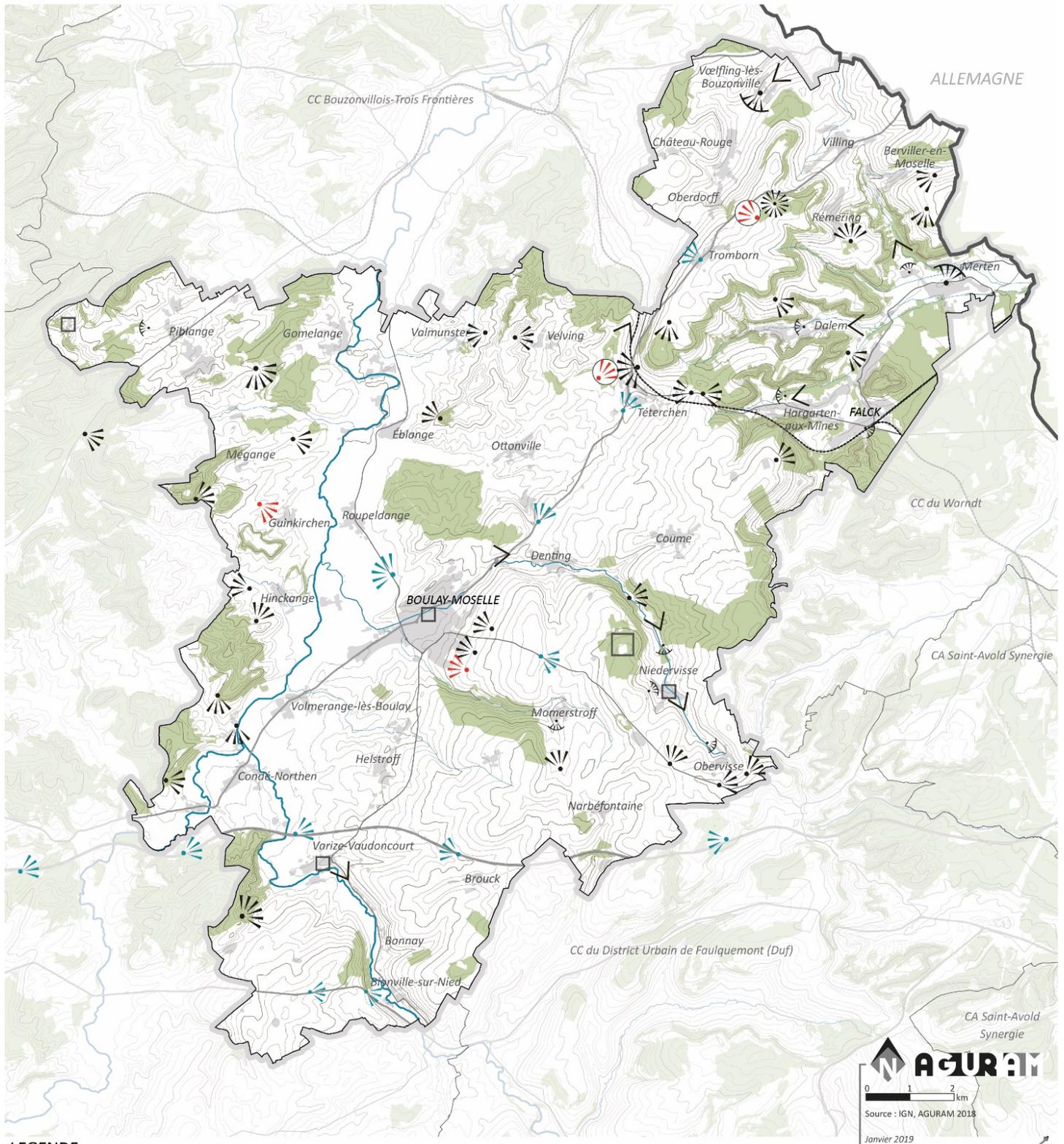
- de larges panoramas ouverts sur les vallées et les côtes boisés depuis les hauteurs du plateau lorrain (le Mont Tromborn, Boulay-Moselle, Téterchen) ;
- de larges panoramas plats depuis la vallée de la Nied Réunie ;
- des paysages bornés¹⁰ entre boisements et fonds de vallées urbanisées, depuis la dépression du Warndt, les vallées de la Nied allemande et française (vallées en v étroites et talus boisés) qui réduisent les champs de vision ;
- des paysages fermés, bornés au cœur de petites dépressions urbanisées isolées : Narbéfontaine, Obervisse, Niedervisse...

◆ Les belvédères

Le belvédère est un point haut naturel ou artificiel (hauteur de bâtiment) à partir duquel l'homme peut découvrir et observer les paysages qu'offre le territoire. Ce sont, de manière générale, des sites qui mettent en avant des paysages remarquables par des vues dégagées et caractérisées par la largeur et la profondeur du champ de vision, tels que les panoramas et les perspectives paysagères. La configuration géomorphologique détermine plusieurs types de belvédères tels que le rebord de plateau (Tromborn), les buttes isolées (butte la Potence à Hinckange), les promontoires, les crêtes, les cols, les sommets de plateau (Mont de Tromborn avec un panorama à 360°). De nombreux resserrements visuels induisent des situations enclavées avec des paysages bornés.

⁹ Vallée à fond plat, assez large et parcourue par un cours d'eau au tracé sinueux

¹⁰ La présence de masques topographiques et masques de couverture du sol (végétation, bâtiments...) dans les premiers plans marque des paysages bornés



LEGENDE

Urbanisation

■ Tâche urbaine

Réseau hydrographique

— Cours d'eau principaux

Relief

○ Courbes de niveaux

Point de vue remarquable

Cones de vues

☼ Larges panoramas 360°

☼ Larges panoramas (vues lointaines)

☼ Perspectives paysagères sur l'EPCI

□ Sites remarquables et emblématiques

☼ Vues barrées, confinements paysagers

> Resserments visuels

Aménagement des belvédères

☼ Belvédère reconnu

☼ Belvédère mobile, dynamique

☼ Belvédère aménagé

☼ Belvédère non mis en valeur

Fig. 5 : Belvédères et points de vue remarquables et emblématiques

À cela s'ajoutent des critères liés au mouvement (dynamique ou statique), l'aménagement, l'accessibilité (oui ou non, connexion aux sentiers de randonnées) et la notoriété (connu ou non par le public, publicité, présence dans les guides...).

Seuls de rares belvédères sont aménagés, comme la table d'orientation combinée à une aire de pique-nique sur **le Mont de Tromborn**. D'autres points de vue sont intéressants comme le point de vue dynamique depuis la Chapelle Saint-Maurice sur la commune de Guinkirchen. On apprécie la vue sur l'ouvrage de Bovenberg sur la commune d'Eblange depuis le circuit des Balcons de la Nied, ou encore le point de vue « La Traverse » situé à l'est de la commune de Boulay-Moselle.

Certains villages mettent ainsi en exergue des situations remarquables (buttes, confluence de rivière...), d'autres présentent des vues bornées au second et troisième plan, lié à leur situation au sein d'un relief ondulé comme les communes d'Obervisse ou de Niedervisse qui se localisent en fond de dépression, le long de cours d'eau.

Principaux enjeux :

- Scènes paysagères fortement conditionnées par le contexte topographique, une attention particulière doit être mise sur l'isolement paysager fort présent sur le territoire, en évitant l'installation de bâtiments ou éoliennes au sommet. Ces situations présentent des vues bornées par des obstacles topographiques présents aux premiers plans ;
- Valorisation et mise en valeur des belvédères notamment par leur aménagement et leur fréquentation ;
- Adaptation des formes urbaines au contexte topographique.

B. Lignes de force et points d'appel

Les lignes de force structurent les paysages ainsi que leur lecture (ligne de fuite, ligne de convergence, ligne d'horizon). Les points d'appel sont des éléments sur lesquels l'observateur se fixe **des points d'arrêts, identifiables** comme les clochers des Église, les châteaux d'eau, les éoliennes, les arbres isolés, ... (Fig.6 et 7). Le recensement de ces éléments paysagers (Fig.7) permet de mettre en avant des **enjeux en termes de qualité des paysages, de lisibilité, de rythme...**

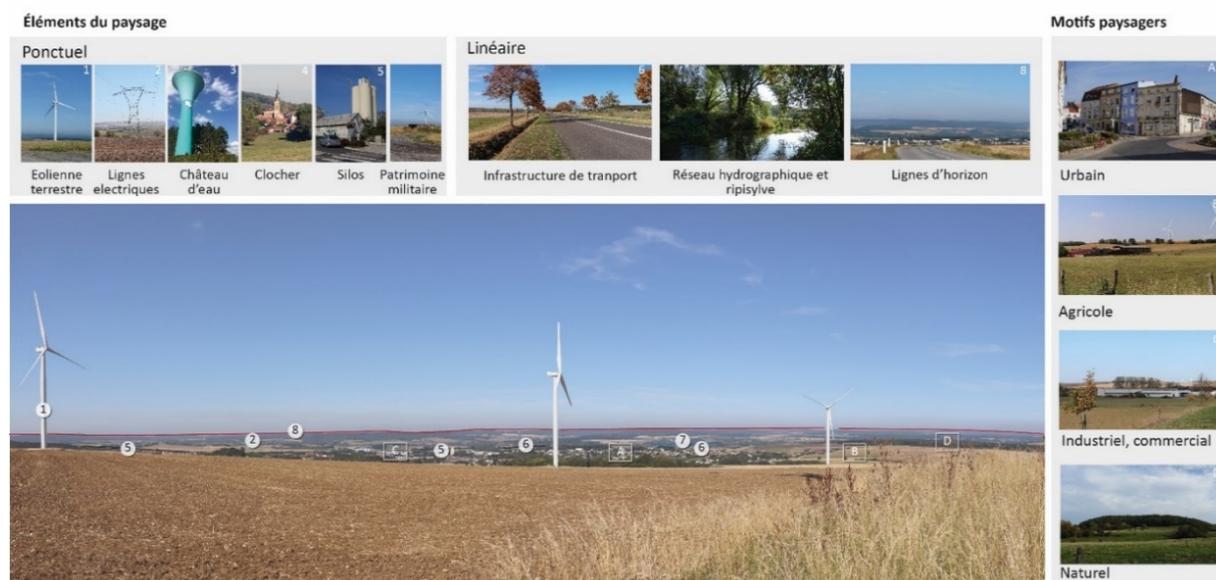


Fig. 6 : Illustration : éléments du paysage, unité paysagère, structures paysagères. Construction de la scène. Ambiances paysagères.

PLUI **CC DE LA HOUE ET DU PAYS BOULAGEOIS/ RAPPORT DE PRÉSENTATION**
ÉLÉMENTS DE PAYSAGE



Fig. 7 : Lignes de force et points d'appel composant les paysages

B.1. Les lignes de force

Les lignes de force peuvent **souligner les perspectives et la topographie, ainsi que structurer le paysage en différents plans.**

◆ Les infrastructures de transports

Les transports motorisés marquent le paysage urbain, rural et péri-urbain par la présence de l'automobile, des infrastructures, ouvrages et signalisation induits. Sur le territoire plusieurs grands axes routiers et autoroutiers marquent le paysage (A4, RD3, RD954, RD19, RD75) par la largeur des voies, les aménagements, les activités localisées à ses abords et la circulation associée. Ces coupures territoriales posent des questions comme la présence de corridors écologiques nécessaires pour le déplacement de certaines espèces ou encore leur insertion dans le paysage.

Les axes routiers jouent aussi un rôle **dans la mise en scène du paysage, ils permettent d'accéder et de voir les paysages.** De belles routes valorisent les paysages qu'elles traversent comme les routes de crêtes (RD25) ou en position de promontoire (RD954 entre Téterchen et Tromborn, RD23 entre Téterchen et Hargarten-aux-Mines). L'autoroute de l'Est (A4) marque fortement les paysages et scinde ainsi le territoire en deux entités depuis les années 1970. Elle a fortement bouleversé les paysages.

Certains tronçons routiers sont dissimulés par le relief ou par des remblais, déblais dans lesquels ils s'insèrent comme la D954 au sein de l'enveloppe urbaine de Boulay-Moselle, une ancienne ligne de chemin de fer. **Ces axes sont parfois accompagnés d'éléments naturels comme les alignements d'arbres, vergers, vignes...** Ces axes constituent aussi des lignes de fuite tout en soulignant les perspectives.

◆ Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique est composé en grande partie des Niefs et de leurs affluents et bras morts, ainsi que la Bisten au nord-est du territoire. La Nied Réunie naît de la confluence de la Nied allemande et française à Condé-Northen. Elle s'insère aujourd'hui dans un fond de vallée plat **et reste peu visible dans le grand paysage.** La ripisylve, les franchissements des cours d'eau, de vieux moulins et la présence de prairies sont les seuls indices de la présence de l'eau. Seule une personne avertie peut lire la Nied Réunie dans le paysage.

◆ Les lignes à haute tension et pylônes

Les équipements de transport d'énergie se retrouvent sur l'ensemble du territoire, principalement le long de cinq axes. Elles entraînent des aménités paysagères négatives sur les paysages ouverts mais aussi fermés. **Ces ouvrages marquent des paysages du quotidien mais aussi des paysages remarquables. Ils restent des objets paysagers communs dans le paysage français.**



Brouck - A4



Boulay-Moselle – RD954



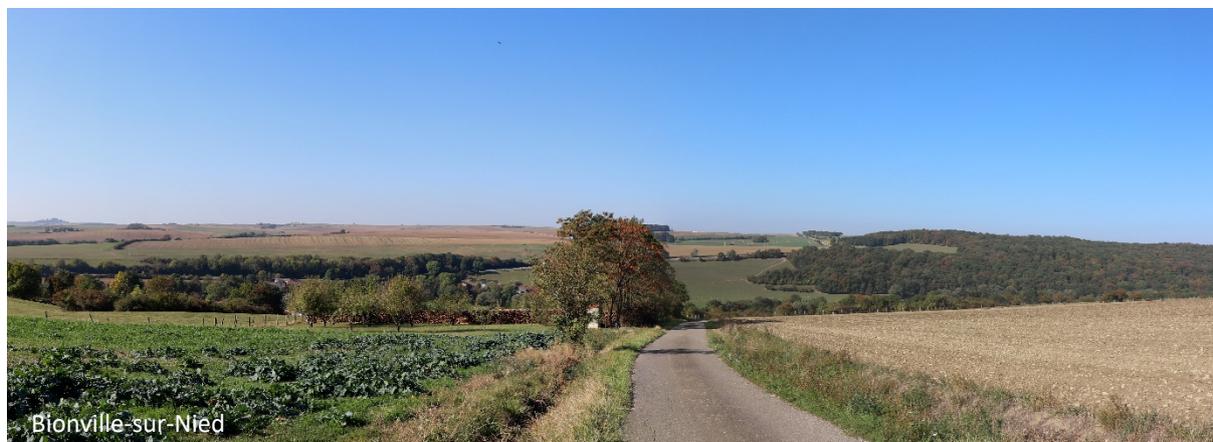
Condé-Northen – Pontigny - La Nied Française



Northen

◆ **Les lignes de crête et lignes d’horizon**

La topographie met en avant dans le grand paysage les lignes de crêtes et les lignes d’horizon. Elles constituent souvent **une limite du territoire visible depuis un point d’observation**. Cette ligne peut être proche dans le cas de paysages bornés ou lointaine pour des paysages déroulés. Elles sont parfois marquées ponctuellement par des points d’appel comme les éoliennes sur la commune de Boulay-Moselle. Les situations de promontoires sont peu mises en valeur pour découvrir les paysages sur l’EPCI.



B.2. Points d’appel : éléments du paysage marquants

Les **points d’appel** (point de repère) sont des **éléments ponctuels ou surfaciques qui ressortent dans le paysage par leurs dimensions (taille), leurs situations, et dans certains cas, par leurs fréquences**. Ces éléments sont de nature différente : patrimoniale, énergétique, économique, militaire,

◆ **Patrimoine**

- Patrimoine religieux

Les clochers des églises sont des éléments verticaux qui participent à la silhouette villageoise et constituent des points de repères visuels et historiques. Plusieurs exemples mettent en avant les particularités architecturales, historiques et topographiques (sites, situations).



Tromborn

Tromborn

Le clocher de l’église de Tromborn est un bon exemple pour décrire la prégnance d’un objet sur le paysage. La commune est située sur le haut du plateau lorrain à une altitude de 385 m. La situation de Tromborn donne à cet élément paysager toute son importance. **Ce clocher se distingue par son architecture qui fait de cette église un point de repère reconnaissable au loin.**



Valmunster

Valmunster

La topographie et le cadre végétal jouent un rôle important. Par exemple, le clocher de l’église Saint-Jean-Baptiste (Valmunster) du 10^{ème} siècle est **uniquement visible depuis un tronçon de la RD 55 entre Valmunster et Velving**. Elle reste dissimulée sur le reste du territoire notamment par la prégnance du cadre végétal (chênes ou encore des charmes).

Guinkirchen

L'église Saint-Maurice (Guinkirchen), présente un clocher roman du 12^{ème} siècle visible depuis la D 53. La Chapelle Saint-Maurice, construite au milieu du 19^{ème} siècle, fut restaurée en 2011. Elle est située sur le chemin de Rurange, excentrée du village. Depuis cette chapelle, on peut observer la ville de Guinkirchen en contrebas et la vallée de la Nied Réunie (Fig. 8).



Fig. 8 : Patrimoine religieux, silhouette villageoise de Guinkirchen(a), église Saint-Maurice (b)

• Patrimoine militaire

Nous sommes sur un territoire de défense lié à la proximité avec le territoire allemand. L'activité militaire a fortement marqué les paysages notamment par la présence de casernes et casernements de sûreté.



Abri de Bockange – Piblange – Source MOSL

◆ Les activités humaines

Les activités humaines impactent les paysages, notamment les activités industrielles et agricoles, avec des infrastructures et ouvrages imposants comme les silos à grains, bâtiments agricoles et industriels. A cela s'ajoute le stockage de l'eau via les châteaux d'eau. Ces éléments modifient la qualité du cadre de vie des populations.



Fig. 9 : Activités agricoles en entrée de ville de Velling (a), silos agricoles sur Boulay-Moselle (b), Chateau d'eau à l'entrée sud de Condé-Northen sur la D 954 (c) – AGURAM 2019

◆ Les massifs boisés

Sur le territoire, les massifs boisés sont situés en hauteur et marquent les paysages par leur nombre et leur taille comme la forêt de Bambusch située sur la commune de Téterchen. Depuis la D 954 la vue sur le village de Téterchen, et les massifs boisés en toile de fond, donne à ce paysage tout son intérêt. Ils marquent un rythme dans les paysages.



Téterchen

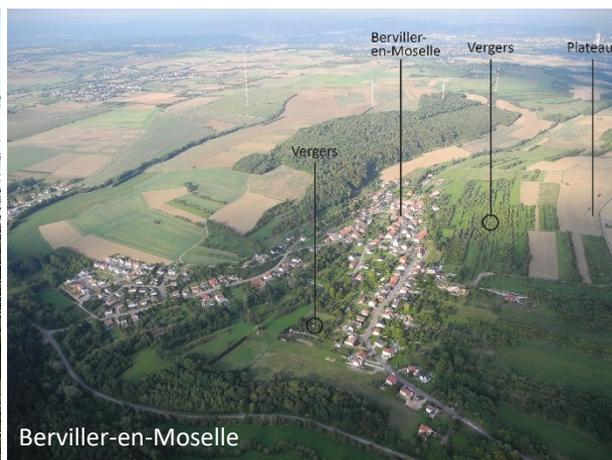
◆ Vergers

Quelques vergers sont présents sur le territoire notamment sur les communes de Berviller-en-Moselle, de Piblange, de Loutremange, de Narbéfontaine ou encore de Vœlfing-les-Bouzonville. Ils restent toutefois **ponctuels** et peu présents dans le paysage. A m'exemple un grand verger de 6 ha sur la commune de Niedervisse, le long de la D 73.

Berviller-en-Moselle présente une particularité historique. **Au XIX^{ème} siècle les vergers de Berviller-en-Moselle comptaient plusieurs centaines de noyers à l'ouest et au nord du village.** Aujourd'hui, leur nombre a bien diminué, on en compte plus que quelques dizaines, notamment à cause de l'abandon de l'activité huilière. Ils restent tout de même importants sur les côteaux.



Niedervisse –D 73



Berviller-en-Moselle

◆ La place importante de l'éolien sur l'image du territoire

Les éoliennes sont visibles depuis des points hauts extérieurs au territoire comme depuis le Mont Saint-Pierre situé sur la commune de Villers-Stoncourt ou l'on peut observer le plateau bosselé et les éoliennes. **Ces aérogénérateurs sont omniprésents dans les paysages du plateau lorrain.** Elles soulignent le relief bosselé soumis au vent. 49 éoliennes sont installées sur le territoire, circonscrite dans une bande sud-nord entre Bannay et Berviller-sur-Moselle avec des paysages ouverts sur l'ouest du territoire.



Boulay-Moselle

◆ Les antennes

La CCHPB comporte des antennes en position de promontoire sur plusieurs communes comme à Brouck, Dalem, Tromborn.... On distingue les antennes relais (Brouck, Tromborn) des antennes-radio (Denting). Très souvent ces antennes sont localisées à la limite du tissu urbain ou à proximité des exploitations agricoles excentrées des tissus urbains, par exemple le hameau de Plappecourt ou encore l'antenne située au nord-est de Tromborn.



Brouck

◆ **Éléments importants du grand paysage en dehors des limites territoriales**

Il est important de noter que depuis certains points du territoire **le paysage visible s'étend au-delà des limites politiques et administratives**. Sont visibles les antennes radio émetteur EUROPE 1 situées sur le territoire allemand, mais aussi la centrale thermique Volklingen, la centrale Émile Huchet, la centrale Cattenom... depuis les hauteurs de Tromborn (Fig. 10 et 11).



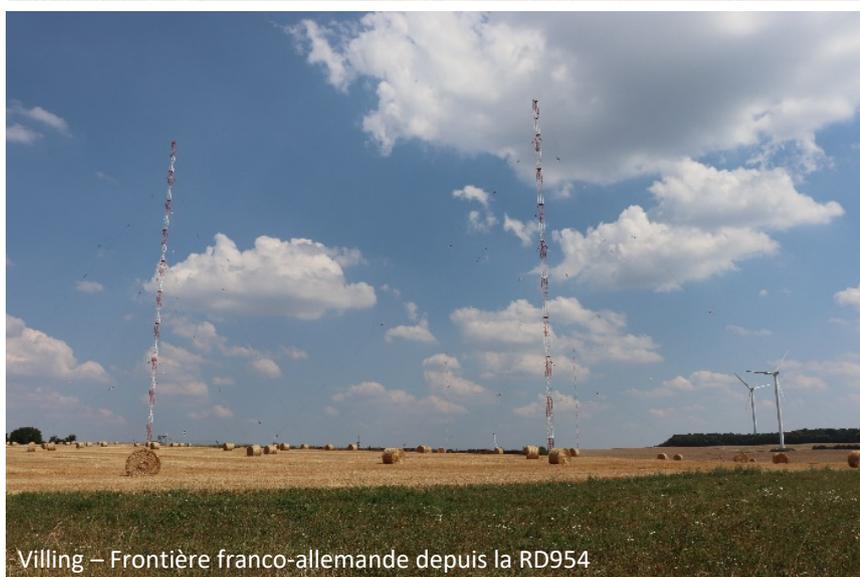
Tromborn



Tromborn

Fig. 10 : Vue sur la centrale Émile Huchet depuis les hauteurs de Tromborn – AGURAM 2018 ->

Fig. 11 : Les antennes directionnelles de radio sont composées de quatre mâts de 270 m, 276 m, 280 m et 282 m de haut. Les antennes situées en Allemagne sont à seulement quelques centaines de mètres de la France. AGURAM-2018 ->



Villing – Frontière franco-allemande depuis la RD954

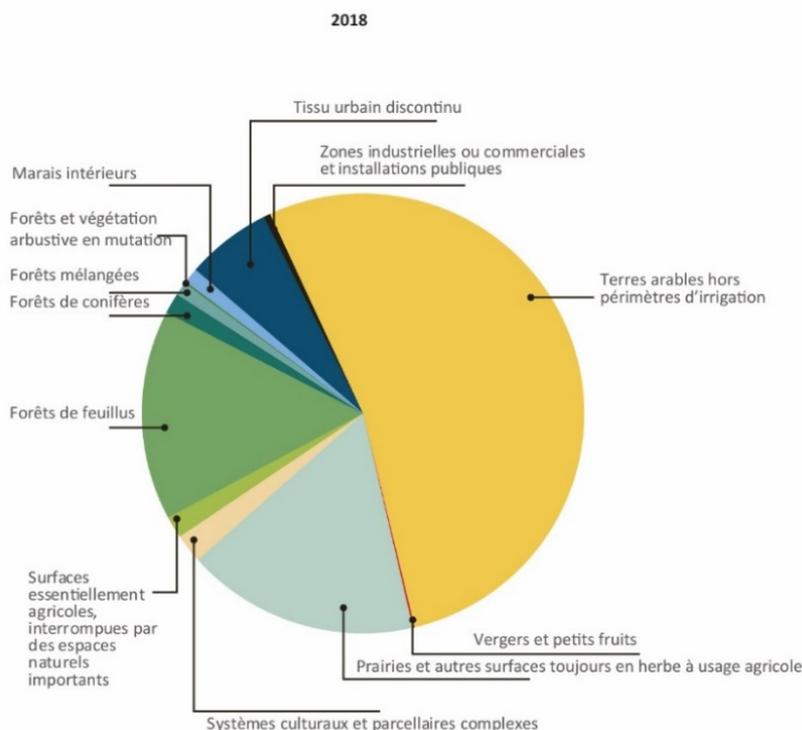
Principaux enjeux :

- Développer des aménagements paysagers autour des infrastructures de transport terrestres comme des aires de repos et point de vue ;
- Signalétique à questionner pour la mise en valeur et l'identification des paysages ;
- Ménager des ouvertures sur le paysage et aménager des points d'arrêt ;
- Préserver les vues sur les lignes de force et points d'appel ;
- Préserver les massifs boisés et vergers.

C. Ambiances paysagères et motifs paysagers

Quatre types de paysage et d'ambiance paysagères se distinguent : **les paysages urbains, paysages ruraux, les paysages « naturels » et les paysages agricoles.**

Le territoire est en grande majorité agricole, environ trois quarts de sa surface est composée de terres arables, prairie et systèmes culturaux et parcellaires complexes (Données Corine Land Cover 2018). Les milieux naturels forêt et zones humides représentent 19 %, et les paysages urbains représentent quant à eux 7 % du territoire (chiffres Clc 2018).



C.1. Paysages urbains

Les tissus urbains représentent 759 ha (Clc 2018), soit **3 % du territoire**. L'artificialisation représente quant à elle 1993 ha (7 % du territoire). Les paysages urbains sont source d'enjeux paysager notamment en ce qui concerne le développement urbain actuel et futur, le patrimoine bâti, la préservation et la mise en valeur des vues et paysages.... On retrouve un patrimoine diversifié (religieux, militaires, urbains...).

◆ La physionomie des villages et silhouette villageoise

Les caractéristiques physionomiques des tissus urbains mettent en avant des enjeux en termes de lisibilité des territoires, de cohérence, d'harmonisation, de préservation et de mise en valeur du patrimoine urbain....

Les villages, hameaux et villes présentent des logiques d'implantation diversifiées :

- Côteaux (Téterchen, Saint-Bernard)
- Fond de vallée et vallons (Falck, Nidervisse, Bionville-sur-Nied, Morlange...)
- Plateau (Coume, Tromborn)
- Au fil de l'eau (Gomelange, Denting)

La situation d'un village permet de mettre en avant la visibilité du village depuis l'extérieur du ban communal.

Très souvent nous avons un tissu urbain originel compact comme les villages-rues situés le long de ruisseau ou d'axes routiers (Saint-Bernard, Bionville-sur-Nied, Merten, Valmunster...), les villages-tas centrés souvent autour de l'église (Brouck, Villing...), les villages quadrillés (Berviller-en-Moselle, Momerstroff...) ou encore des formes mixtes combinant village-rues et village-tas (Nidervisse, Château-Rouge...). Le cœur ancien se distingue des nouvelles constructions notamment par le style architectural (Fig. 12) et les caractéristiques physionomiques (situation, taille du jardin, mitoyenneté, surface, matériaux...).

Les formes urbaines originelles sont aujourd'hui encadrées par des extensions urbaines et induisent une perte de repère. Les extensions urbaines peuvent prendre trois grandes formes :

- Les extensions linéaires le long des axes routiers reliant dans certains cas les villages entre eux ;
- Les extensions en tas situées en périphérie du tissu bâti ;
- Les extensions linéaires en parallèle du tissu originel.

Ceci implique parfois des **difficultés pour lire le paysage**, notamment dans le cas de Villing, un village tas avec des extensions quadrillées.



Fig. 12: Diversité des formes urbaines entre le village-rue (a) et le lotissement rue des Genêts (b), situés sur la commune de Merten

◆ La nature en ville

Les traversées de ville sont, dans quelques cas, végétalisées par des alignements d'arbres (Momerstroff). Sur l'ensemble du territoire, quelques parcs ménagent des espaces de vie collective. Ci-dessous, les exemples de Falck et Gomelange. Un projet de parc est en cours sur la commune de Boulay-Moselle.



◆ L'agriculture en ville

Dans de nombreuses communes l'activité agricole et les espaces urbanisés s'entremêlent au sein même de l'enveloppe urbaine. Cette situation est souvent liée à des extensions urbaines qui empiètent sur les espaces agricoles. Par exemple à Dalem, une parcelle agricole se trouve confiné entre deux parcelles urbanisées. Un champ agricole évolue dans le temps, notamment au cours des saisons : sol à nu au mois de septembre 2018, cultures moissonnées. Le tissu bâti entourant dans certaines cas les champs comme dans le cas de Roupeldange.



Principaux enjeux :

- Tendre vers des paysages urbains plus harmonieux et cohérents ;
- Préserver des formes urbaines authentiques ;
- Favoriser la nature en ville notamment par la création d'espaces publics ;
- Éviter le mitage des parcelles agricoles ;
- Éviter les extensions urbaines éclatées ;
- Mettre en valeur les vues depuis le tissu urbain sur les éléments patrimoniaux.

C.2. Activités agricoles et paysages

La surface agricole représente environ 18 700 ha, soit 74 % du territoire. Elle se compose essentiellement de terres arables, de prairies, surfaces en herbe et dans une moindre mesure, de systèmes culturaux et parcellaires complexes (Clc 2018). L'agriculture produit des paysages en soulignant la topographie et en s'adaptant à la qualité des sols.

Sur l'ensemble des communes du territoire, des bâtiments et hameaux agricoles marquent les paysages urbains et la physionomie des villages (Ottonville, Brouck, Narbéfontaine, Denting, Valmunster...).

◆ La nature des sols

Sur l'ensemble du territoire il existe :

- Des pélosols brunifiés, hydromorphes argileux, bruns hydromorphes sur le plateau lorrain et les vallées de la Nied ;
- Des sols bruns calco-magnésiens et calcimagnésiques sur le nord du plateau lorrain et l'ouest de la dépression du Warndt ;
- Des sols bruns acides et bruns lessivés hydromorphes dans la dépression du Warndt (Ageste Lorraine, 2013) ;
- Des alluvions le long du réseau hydrographique principal (La Nied et la Bisten)

Ces sols sont adaptés à la polyculture, poly-élevage, aux grandes cultures, ainsi qu'à l'élevage bovin. Les exploitations de la CCHPB sont en grande partie des exploitations tournées vers la production céréalière et l'élevage bovin.

◆ Forme du bâti

Les bâtiments agricoles se distinguent en fonction de leur usage qui détermine leur forme, leur situation ou encore l'architecture (Fig.13 et 14) :

- Bâtiment pour l'élevage (étable) ;
- Bâtiment pour le stockage du fourrage, céréales, grains, paille et le matériel (silos, fumière, fosse, citerne) ;
- Tunnel pour le maraîchage ;
- unité de méthanisation sur Ottonville
- les activités équestres (manège sur les communes d'Hinckange, Ottonville et Momerstroff) ;
- de bâtiments à vocation d'habitation et aux activités de chambre d'hôtes (Varize) et gîte à la ferme (ferme le Petit Roupelstouden sur la commune de Coume).

Les fermes sont parfois situées en cœur de village (Obervisse, de Narbéfontaine...), sur les marges du tissu urbain (Roupeldange) ou, à l'inverse, détachées de la tâche urbaine, comme la ferme isolée de Plappecourt, sur la commune de Bannay et Varize-Vaudoncourt.



Ferme isolée sur la limite communale entre Denting et Momerstroff



Fig. 13 : Exploitation laitière sur la commune d'Ottonville (a) ; ferme isolée sur Bannay (b) et ferme isolée de Plappecourt, sud de la commune de Varize-Vaudoncourt (c)



CC DE LA HOUVE ET DU PAYS BOULAGEOIS / RAPPORT DE PRÉSENTATION
ACTIVITÉ AGRICOLE

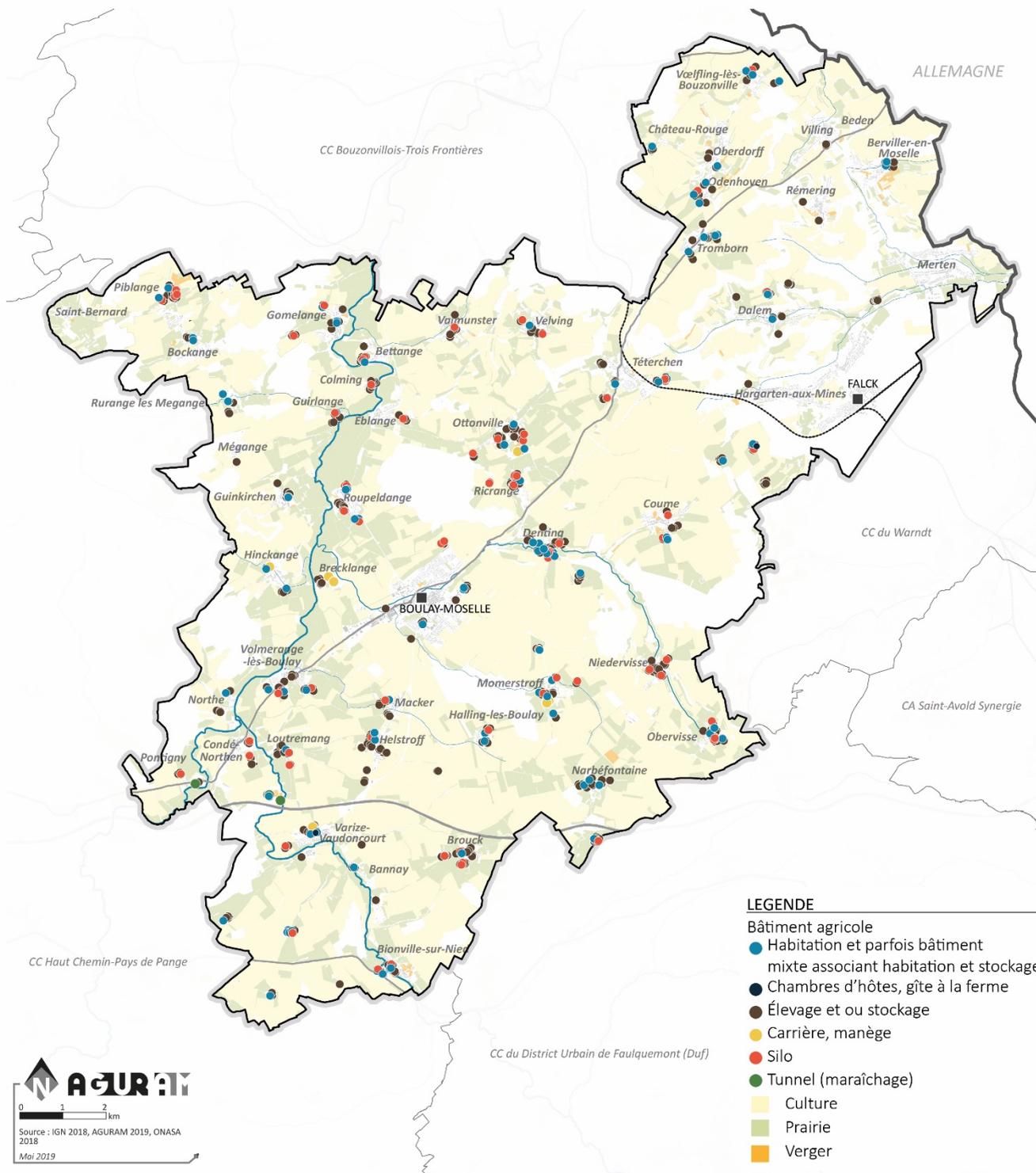


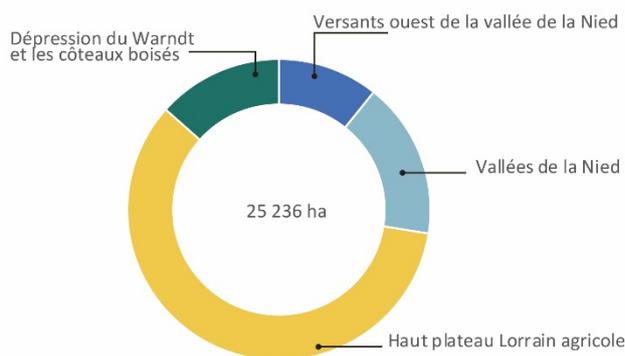
Fig. 14: Batiments agricoles

Principaux enjeux :

- Améliorer la qualité des nouveaux bâtiments d'exploitation agricole et leur insertion dans le paysage ;
- Réduire la simplification des paysages agricoles, par la mise en place de haie et favoriser le paysage de bocage.

Toutefois ce découpage doit être adapté, notamment le périmètre de la vallée de la Canner et ses environs qui pose des problématiques. La frange ouest du territoire de la CCHPB est bien tournée vers la Nied. A l'échelle intercommunale, plusieurs adaptations et déclinaisons sont à faire. **On distingue quatre entités paysagères, d'est en ouest (Fig.18) :**

- la dépression du Warndt et les côtes boisés ;
- le haut plateau lorrain à dominante agricole ;
- les vallées de la Nied marquées essentiellement par des prairies inondables ;
- les versants ouest de la vallée de la Nied.



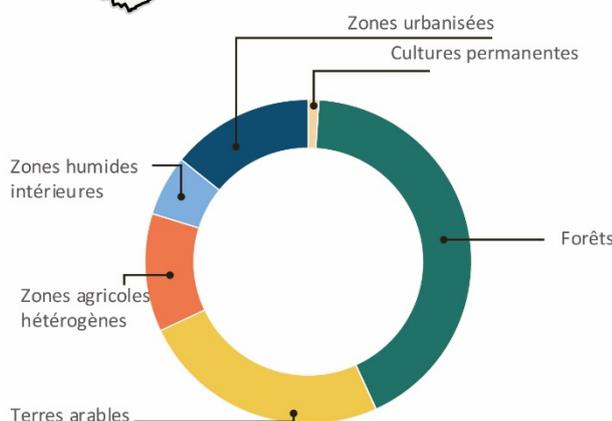
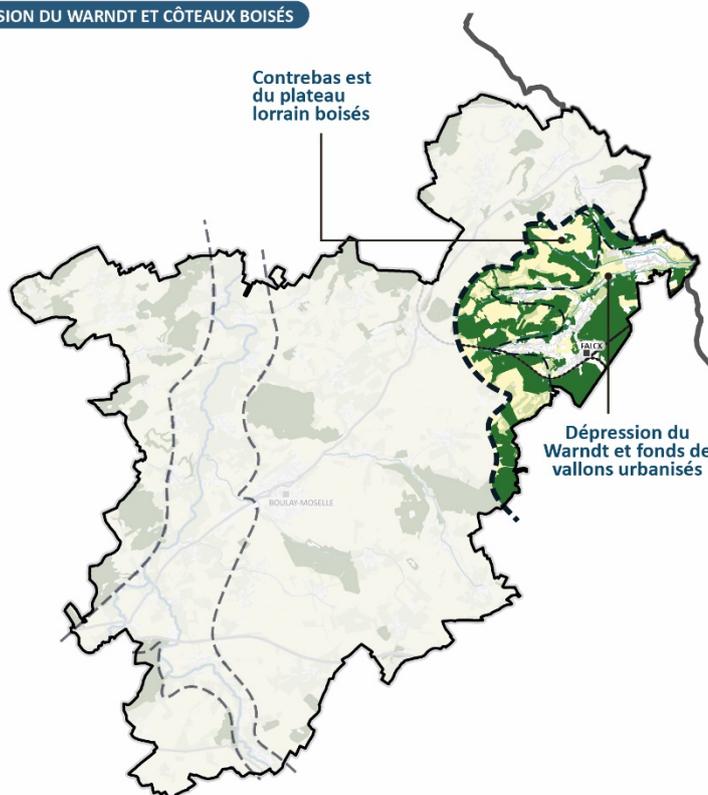
D.1. La dépression du Warndt et les côtes de Lorraine

Cette unité paysagère représente la **dépression du Warndt et les côtes boisés** qui l'enserment, soit un ensemble qui correspond aux communes de Falck, Hargarten-aux-Mines, Merten, Dalem et la frange est de Coume.

Le Warndt est une entité paysagère qui couvre plus largement l'ancien bassin houiller (CC Houve-Pays-Boulognois, CC du Warndt). **La dépression du Warndt est encadrée par la côte de Lorraine à l'ouest et à l'est.**

Cet ensemble paysager se distingue des autres unités paysagères par sa **topographie et la forte présence de boisements qui donnent des paysages fermés avec un caractère plus « naturel » et isolé.** Les sols gréseux peu profonds sont très réactifs à l'eau et sont plutôt favorables au maraîchage.

DÉPRESSION DU WARNDT ET CÔTEAUX BOISÉS



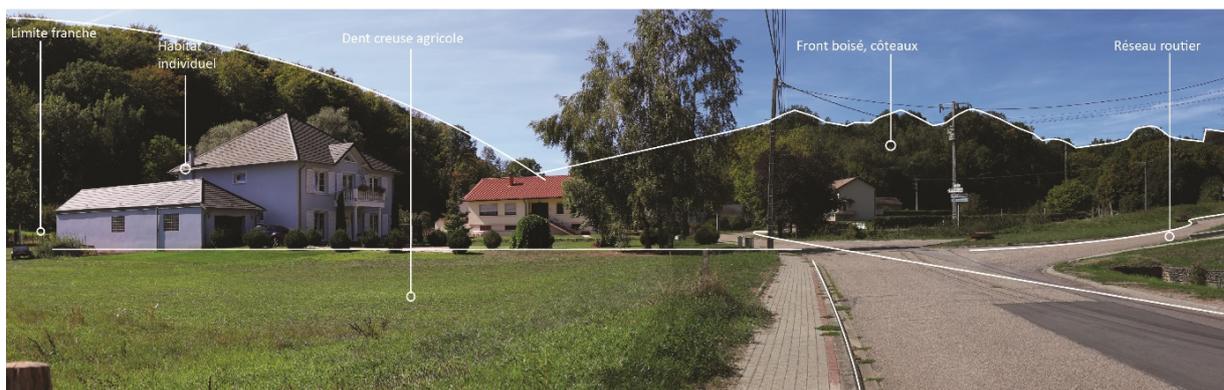


Fig. 17 : Ecrin de verdure et urbanisation – Dalem – Aguram 2018

1. La côte de Lorraine boisée

Les coteaux séparent le plateau lorrain de la dépression du Warndt. Très marqués par une pente comprise entre 5 et 7%, ces coteaux sont essentiellement composés de forêts de feuillus. La forte déclivité depuis le plateau lorrain marque une rupture paysagère forte avec le haut plateau lorrain agricole.

Ils reposent sur des couches de marno-calcaires et dolomitiques indifférenciés et des couches de grès, marnes datant du Trias moyen.

◆ **Forte prédominance des massifs boisés dans le paysage**

Les massifs boisés bordent l'urbanisation à l'ouest par le grand bois de la Houve composé de conifères comme le pin sylvestre, et à l'est par les forêts de feuillus (essentiellement composées de chênes, hêtres et charmes...) de Falck, Dalem, Hargarten-aux-Mines et Tromborn situées sur des coteaux. **Le grand bois de la Houve abrite aussi les anciennes exploitations minières comme celle de la Grande Saule et de la Petite Saule.** Ces bois sont accessibles aux promeneurs notamment par plusieurs circuits de randonnées. La forêt est un élément dominant des paysages visibles depuis cette entité paysagère.

◆ **Les coteaux boisés étagés**

Les coteaux étagés sur les communes de Dalem et de Rémering (Fig. 18). L'agriculture s'est développée entre deux versants abruptes boisés. Sur cette bande agricole on retrouve plusieurs fermes (ferme Saint-Jean, ferme du soleil). Elles sont visibles depuis des axes routiers qui relie Tromborn à Dalem et Merten. **L'agriculture s'est développée sur les versants des pentes les plus douces avec des ruptures de pente sur ces coteaux.**

Coteaux

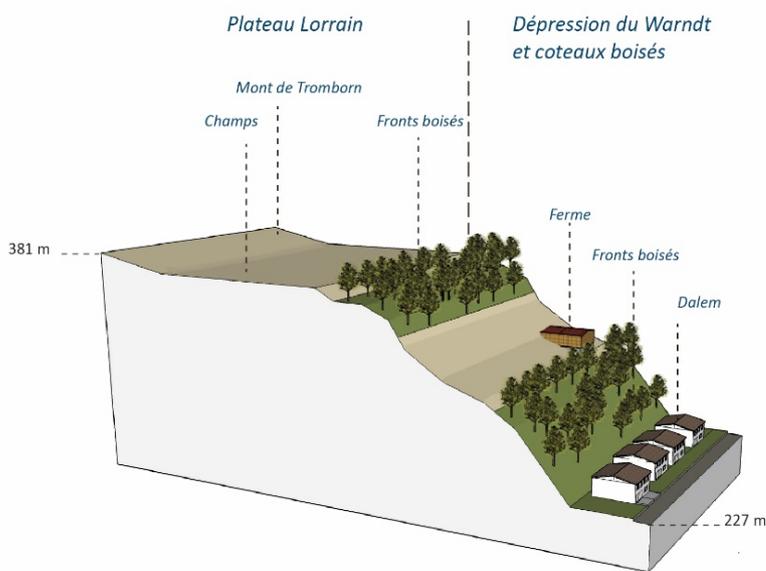
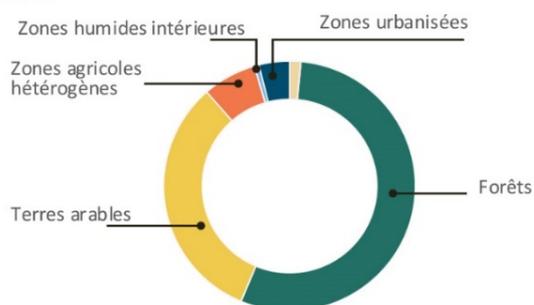


Fig. 18 : Côteaux étagés : Photographie depuis la rue de Dalem (a) – schéma (b)

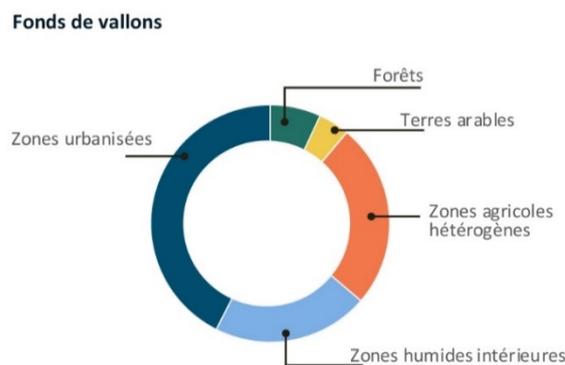
◆ **Plateau agricole – Dalem et Berviller-en-Moselle**

Sur le sud de la commune de Dalem, nous retrouvons un plateau agricole situé sur les hauteurs. Ce milieu agricole est isolé du plateau lorrain par le bois le Schaefferbusch et les côteaux boisés (Fig.19).

2. La dépression du Warndt

La dépression du Warndt se décompose en trois sous-ensembles : les fonds de vallons étroits fortement urbanisés, les zones humides et la plaine agricole.

Le Warndt est une entité géologique homogène. La dépression du Warndt est un anticlinal évidé par l'érosion, elle est ainsi appelée « boutonnière du Warndt ». Elle est principalement composée de grès vosgien sur la partie est, d'alluvions et de tourbe dans les fonds des vallées. La dépression du Warndt est posée sur des couches plus anciennes (Trias inférieur).



Cette sous-unité se distingue par un fort tissu urbain et industriel au centre des dépressions, des zones humides importantes et une agriculture localisée entre l'urbanisation et les côteaux est boisés qui lui laisse peu de place. Elle se situe environ 200 m, en contrebas du plateau lorrain.

◆ **Un passé minier fort**

Le contexte géologique explique le développement de l'activité minière sur les communes de Falck, Hargarten-aux-Mines et Dalem : le grès du Buntsandstein supérieur ayant permis la minéralisation en cuivre et en plomb.

Commune	Extraction
Dalem	Cuivre
Hargarten-aux-Mines	Cuivre et plomb
Falck	Plomb et cuivre

L'activité minière a fortement modifié le paysage par le développement d'un tissu urbain industriel. L'abandon de cette activité, a laissé encore aujourd'hui des traces dans les paysages urbains, les formes urbaines et les paysages naturels. De nombreux ouvrages tels que les mines (mines de Béring, de la petite-saule, de la Grande Saule, Saint-Jacques, Saint-Nicolas). Ces vestiges miniers, servent aujourd'hui de refuge notamment pour des chiroptères (une quinzaine d'espèces différentes, CPEPESC Lorraine) et deux espèces d'amphibiens. Ces sites sont protégés aujourd'hui par plusieurs types de réglementation, comme des ENS (mines du Loch et de l'Irenstollen, la mine de la Grande), le secteur Hargarten-aux-Mines- Falck - Dalem du site Natura 2000 « Mines du Warndt »



Activité minière : entrée de la mine de la Petite Saule – Falck

(regroupant un complexe d'anciennes mines souterraines) et une ZNIEFF Type 1. Plusieurs sentiers et circuits mettent en avant l'histoire de l'activité minière : circuit *La grande saule* et *La Madone*.

Aujourd'hui, cette activité est source de problèmes liés à la remontée des nappes dans plusieurs communes.

◆ **Les caves**

Les villages se sont développés dans les bassins formés par des cotes de pierres sableuses rouges, couleur visible notamment par les anciennes caves creusées dans la roche. Elles sont situées sur la D 55E entre Falck-village et Falck cité. Ces caves ont été utilisées à plusieurs fins, comme pour le stockage de denrées, ou comme abris. Ce patrimoine est à ce jour mis en valeur par un circuit de randonnée et des panneaux pédagogiques.



Falck – caves creusées dans la roche rouge

◆ **Des paysages urbains marqués notamment par l'industrialisation**

Cet ensemble est caractérisé par **un tissu urbain industriel qui s'est développé à partir du XIX^{ème} siècle** en parallèle avec l'arrivée du chemin de fer dans les années 1890. Le développement du chemin de fer s'est fait par la création d'une gare, des ateliers de maintenance et d'une rotonde ferroviaire sur la commune de Falck. Aujourd'hui ces réseaux ferrés sont abandonnés comme la gare de Falck, les tunnels et les différents tronçons ferrés (Fig. 19).



Fig. 19: Ancienne gare d'Hargarten-aux-mines, Falck et de Téterchen (a) Tronçon ferré à l'abandon situé entre la rue du chemin de fer et la forêt domaniale de la Houve

Les tissus urbains se sont étirés le long des axes de transport qui aujourd'hui présentent des phénomènes de conurbation. Ce processus joue un rôle important sur la lisibilité des territoires.

◆ **La plaine agricole**

L'urbanisation entre les années 1950 et aujourd'hui s'est faite au détriment des espaces agricoles, auquel s'ajoute un phénomène de déprise agricole (Dalem, Hargarten-aux-Mines) et de simplification paysagère par des parcelles agricoles plus grandes. **Entre les fronts boisés en contrebas du plateau lorrain et l'urbanisation au fond des dépressions, des espaces agricoles assez vastes sont présents mais restent peu visibles depuis les fonds de vallons** (Fig.20) sur la commune de Falck.



Fig. 20: Falck - Photographie issue de l'ouvrage de M. Benoit, 1984, "Falck son histoire, ses hommes et leurs activités" 1984

3. Les zones humides et marais intérieurs en fond de vallée

De nombreux cours d'eau serpentent au fond de cette dépression et alimentent les zones humides et étangs. Ce sont des milieux tourbeux riches. **Deux grands marais** sont présents sur les communes de Falck, Dalem et Merten en fond de la dépression (Fig. 21) :

- Le **marais de la Bisten** : seul 8 % du marais de la Bisten est localisé sur la commune de Merten (environ 12ha).
- Le **marais de Falck et Dalem** représente une surface de 48 ha. Ce site est composé de grandes roselières et des boisements d'aulnes le long des ruisseaux. Ces zones sont juxtaposées à l'urbanisation.



Fig. 21 : Marais de Falck et Dalem (a) et marais de la Bisten sur la commune de Merten – AGURAM 2019

Ils sont couverts par deux types de protection : ENS et Zone Humide remarquable du SDAGE 2016-2021. La surface de ces zones humides est restée stable entre les années 1950 et aujourd'hui. Ces sites aujourd'hui font face à plusieurs problèmes : la baisse des précipitations et l'eutrophisation par les apports de la Bisten. Ces marais sont accessibles uniquement depuis quelques points du territoire.

Deux grands étangs marquent la commune de Falck : **l'étang SCHMITT** qui est alimenté par le Grossbach et **l'étang de Falck** qui est un parc de loisir alimenté par le Banngaben (Fig. 22). Ces zones sont soumises au phénomène **de remontée de nappes**. Ce sont des réservoirs de biodiversité importants, par exemple des renouées bistorte, le caltha des marais ou encore plusieurs espèces de sphaignes ainsi que les castors sont des espèces que nous pouvons rencontrer.

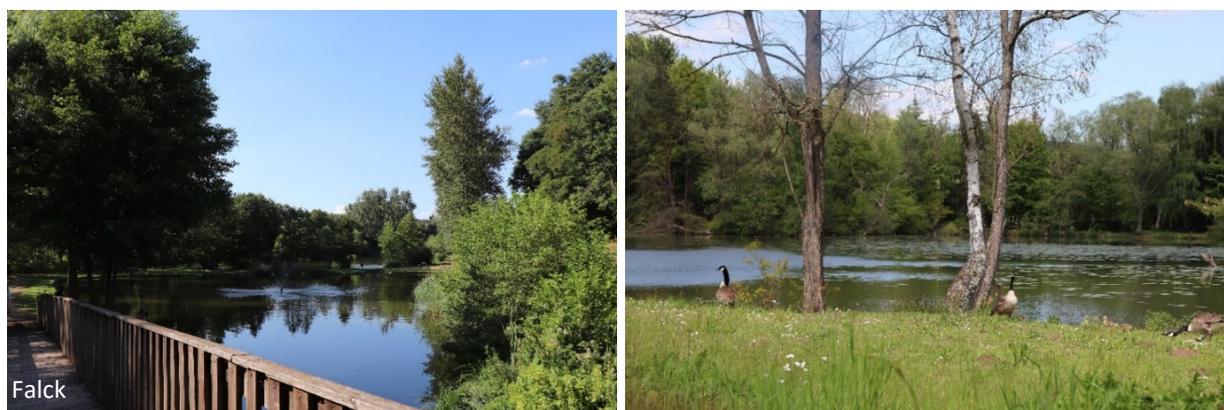


Fig. 22 : Parc de Falck (a) et Etang SCHMITT (B) - AGURAM 2019

Principaux enjeux :

- Un cadre végétal à préserver et une relation entre urbanisation et massifs boisés à renforcer ;
- Des extensions urbaines mal intégrées au tissu urbain, et parfois présentant des caractéristiques architecturales peu homogènes (exemple extension ouest de Merten) ;
- Réduire les effets de conurbation pour valoriser chaque entité urbaine et améliorer la lisibilité du territoire (-> réduire l'étalement du développement urbain le long des axes routiers) ;
- Une unité paysagère à protéger de la soumission de la vue de parcs éoliens ;
- Des milieux humides remarquables peu mis en valeur ;
- Un patrimoine minier et ferroviaire à valoriser ;
- Des sites favorables à la construction de beaux belvédères sur les paysages qu'il faut aménager et promouvoir.

D.2. Le plateau lorrain versant Rhin : entre paysages ondulés et larges paysages ouverts

Le plateau lorrain présente de larges paysages composés d'un plateau ondulé et des vallées ouvertes. Cette unité englobe environ les trois quarts du territoire. Les points hauts offrent de larges perspectives sur le territoire et au-delà.

◆ Des larges paysages ouverts

Le haut du plateau lorrain est un large plateau ondulé qui s'épanche doucement à l'ouest sur la vallée de la Nied (pente de 4 %). Il correspond aux espaces situés entre 275 et 384 mètres d'altitude. Il se distingue par des paysages ouverts et une position de promontoire qui permet des ouvertures visuelles importantes, notamment en direction de l'ouest. Ce sont des paysages fortement marqués par l'activité agricole et particulièrement la céréaliculture. Ces paysages sont ponctués d'éoliennes qui sont nombreuses. Malgré la forte présence de l'usage agricole, la présence de masses boisées et des villages marquent ces grands paysages, tout en soulignant le relief ondulé entre dépressions et plis. En effet, ce relief particulier joue sur les espaces visibles et invisibles ainsi que sur les lignes d'horizon (Fig. 23).

◆ Forte présence du motif agricole

La céréaliculture domine le haut du plateau comme sur les communes de Tromborn, Rémering ou encore Dalem. Elle s'est développée sur des sols riches et productifs.

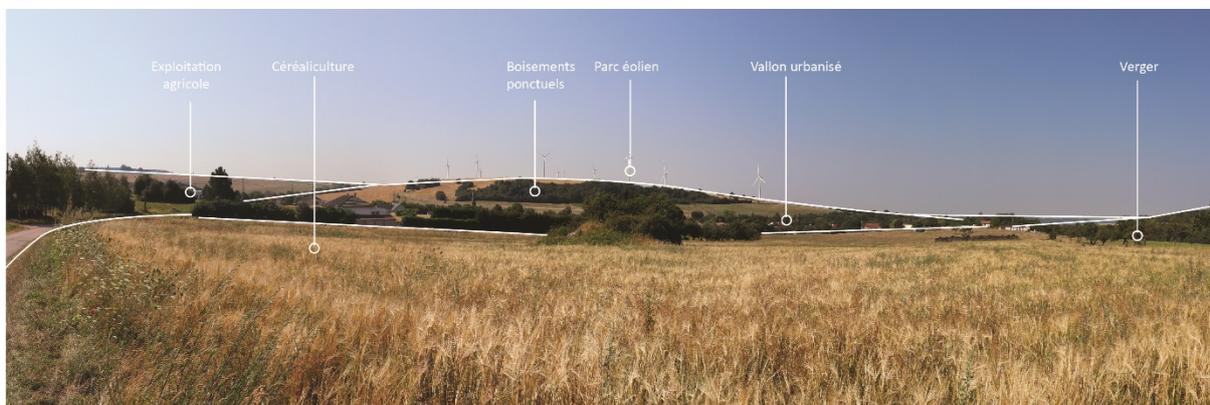
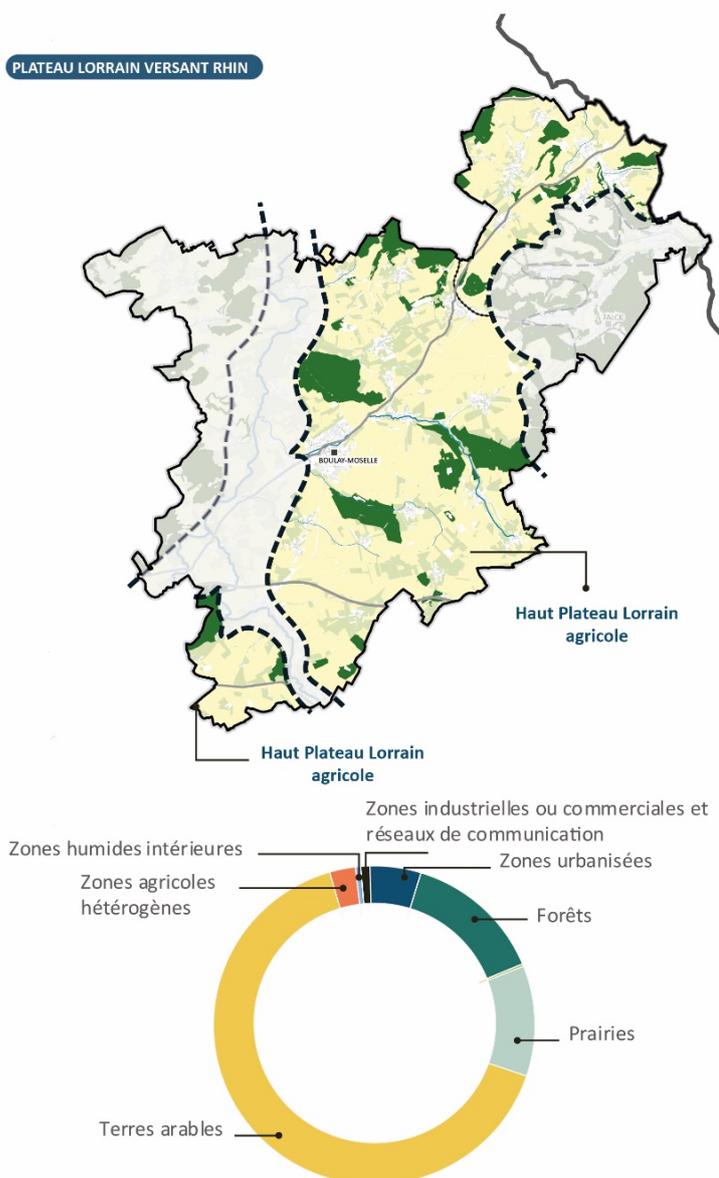


Fig. 23 : Vallonnement et forte présence agricole depuis le sud de la commune de Denting, route d'Ottonville – AGURAM 2018

◆ **Un territoire favorable à l'énergie éolienne**

49 éoliennes sont érigées sur l'ensemble du territoire et sont réparties sur 8 parcs éoliens. Elles sont localisées sur les hauteurs du plateau lorrain, dans de larges paysages ouverts. Dans le grand paysage, elles constituent un élément important, des points de repère et des éléments verticaux qui habillent les déclivités. Elles sont aussi visibles depuis de petits hameaux en fond de dépression comme depuis Obervisse.



◆ **De grands massifs boisés et de petits bois**

De grands massifs boisés et petits bois qui ponctuent les paysages agricoles comme la forêt domaniale du Buchwald, la forêt d'Ottonville, le bois de Coume, le bois de Brettach ou encore le bois d'Alzing. Parfois situés sur les hauteurs, sur les coteaux abrupts, ces éléments rompent la monotonie des paysages agricoles et sont des repères visuels pour lire le paysage. Ces bois sont aussi des réservoirs de biodiversité.



◆ **Des milieux humides remarquables à forte valeur biologique, écologique et paysagère**

La réserve naturelle de la zone humide du Moulin de Velving-Téterchen est caractérisée par des **prairies marécageuses et humides, un étang à roselière et un marais**. Elle représente à peu près une surface de 100 ha. Cette réserve est alimentée par le ruisseau du Bruchbach. **Ce sont des fonds de vallons humides occupés par des prairies humides bordées de ripisylve.**



Principaux enjeux :

- Mise en valeur des paysages par l'aménagement de points de vue et belvédères ;
- Mise en valeur de la zone humide du Moulin de Velving-Téterchen et des vues ;
- Identité éolienne importante et développement éolien à questionner pour éviter l'effet d'horizon barré ;
- Attention mise sur les paysages agricoles qui s'homogénéisent.

D.3. Les vallées alluviales de la Nied : une incision dans le plateau lorrain sud-nord

La Nied française et allemande serpentent dans deux vallées étroites distinctes bordées de côteaux aux sommets arrondis. Elles se rejoignent sur le nord de la commune de Condé-Northen pour former la Nied Réunie. La Nied Réunie dessine de larges méandres qui ont façonné les paysages et donné à cette vallée à fond plat toute son ampleur. Les Nied traversent le territoire du sud au nord en se jetant dans la Sarre. Les vallées de la Nied correspondent aux espaces compris entre 190 et 210 mètres d'altitude entourant les Nied. C'est un relief plan avec peu d'obstacles visuels dans les premiers plans. On a donc de larges champs visuels.

Cette unité est composée essentiellement de prairies et de terres arables qui se sont développées sur des sols composés essentiellement de limon, marne et alluvions récents. Nombreuses petites villes, villages, hameaux se retrouvent le long du tracé des Nied (Bionville-sur-Nied, Bannay...).

La vallée de la Nied réunie est délimitée par des versants aux pentes douces (Fig.24). A ce réseau principal s'ajoutent de nombreux bras morts qui marquent le paysage notamment par une végétation associée.

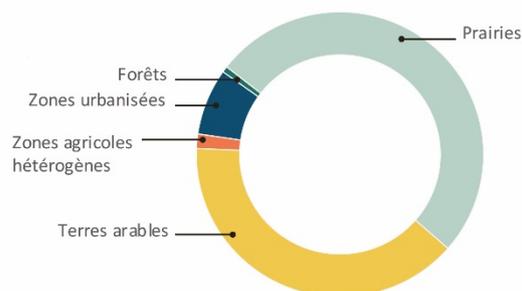
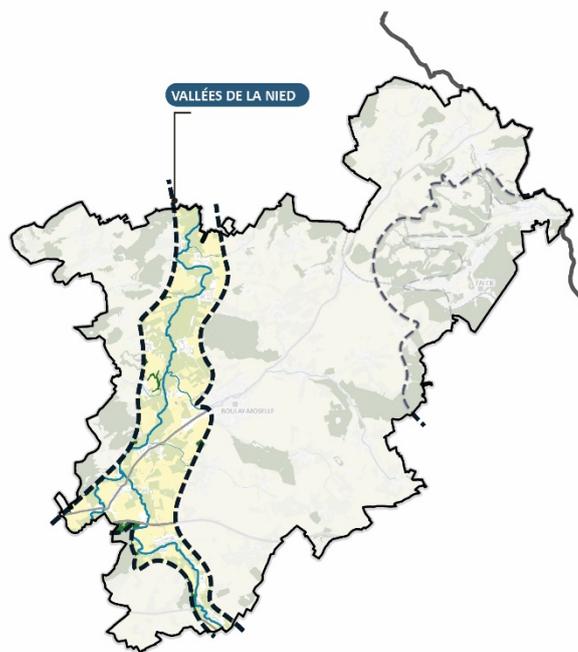


Fig. 24 a et b : Vallées de la Nied : vallée étroite de la nied Allemande (a) et large vallée à fond plat de la Nied Réunie (b). Des versants qui marquent des limites visuelles. Des paysages agricoles dominés par les prairies.

◆ **Les Niefs**

La ripisylve et les prairies permettent à l’observateur d’identifier la Nied dans le grand paysage. Elles ont servi par le passé pour le transport de marchandises, dont le tracé a évolué au cours du temps. Le long des Niefs nous pouvons encore retrouver des traces de chenaux, vanes... liés à l’activité de moulins placés à proximité.

Les Nief ont un rôle écosystémique important et plus particulièrement pour la régulation des crues, la filtration notamment de polluants, ou encore pour le refuge de certaines espèces (Trocarts des marais). La vallée de la Nied est protégée dans le cadre de l’Espace Naturel Sensible (ENS) zone humide prairiale et par une zone Natura 2000.

La faible topographie implique des zones inondables plus vastes avec une occupation du sol spécifique qui marque aussi les paysages lors des crues (paysage d’inondation). Les crues historiques de la Nied Française en mai 1983 à Condé-Northen avait une hauteur de 3,29 m et celle la Nied Allemande atteignait une hauteur de 4,82 m à Varize en octobre 1981 (Fig. 25).



Fig. 25 : Les Niefs (a) La Nied Française et la ripisylve depuis Condé-Northen - AGURAM 2018 (b) Paysage d’inondation - rue du Faubourg coupée entre Condé et Northen par la crue de 2012 – Républicain Lorrain 2012 (c) Rue du Faubourg – AGURAM 2019-05

La saisonnalité implique aussi des changements paysagers pendant l’année : la végétation évolue au cours des saisons, notamment les feuillus et les cultures agricoles.

◆ **Élevage, prairies et vastes horizons agricoles**

Les prairies humides sont très présentes tout le long de la Nied. Les paysages sont aussi marqués par les exploitations agricoles et l’élevage notamment bovin.



Principaux enjeux :

- Ménager des espaces de repos et des sentiers de randonnées pour accéder à la Nied et ses paysages ;
- Développer des panneaux pédagogiques autour de la Nied et des prairies humides ;
- Limiter le risque de crue par des aménagements paysagers.

D.4. Les versants ouest de la vallée de la Nied

L'incision de la Nied dans le plateau lorrain a engendré des coteaux à l'ouest de la CCHPB. Ils marquent une rupture visuelle et paysagère avec les vallées de la Nied. Cette entité couvre dans une certaine mesure les marges ouest du territoire (ouest des communes de Piblange, Mégange, Guinkirchen, Hinckange et Condé-Northen).

Cette entité est caractérisée par des vallonnements, une faible urbanisation, des massifs forestiers plus conséquents et une topographie plus marquée. Le réseau hydrographique a entaillé les coteaux et formé des vallons (piblangerbach, ruisseau de la Gueule, ruisseau de Mégange, ruisseau de Birtoncourt) perpendiculaire à la vallée de la Canner.

On distingue deux sous-unités paysagères : la vallée de la Canner classée au titre de paysage remarquable de Lorraine et les contrebas du plateau de revers.

1. Saint-Bernard et le paysage remarquable de Lorraine

L'ouest de la commune de Piblange est considéré comme faisant partie du Paysage remarquable de Lorraine nommé la vallée de la Canner. Cette sous-unité paysagère présente un fort isolement paysager lié à la topographie et à la présence de forêts de feuillus. Elle est occupée principalement par des prairies, zones agricoles hétérogènes, ainsi que des systèmes culturaux et parcellaires complexes. Cette sous-unité reste très peu urbanisée et peu artificialisée, ce qui donne une ambiance paysagère champêtre. La déclivité donne naissance à des paysages vallonnés végétalisés (Fig. 26).

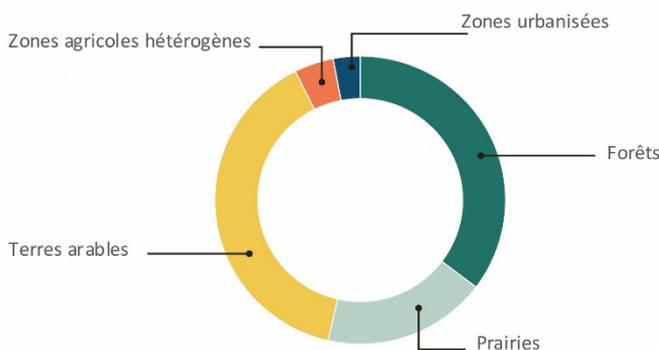
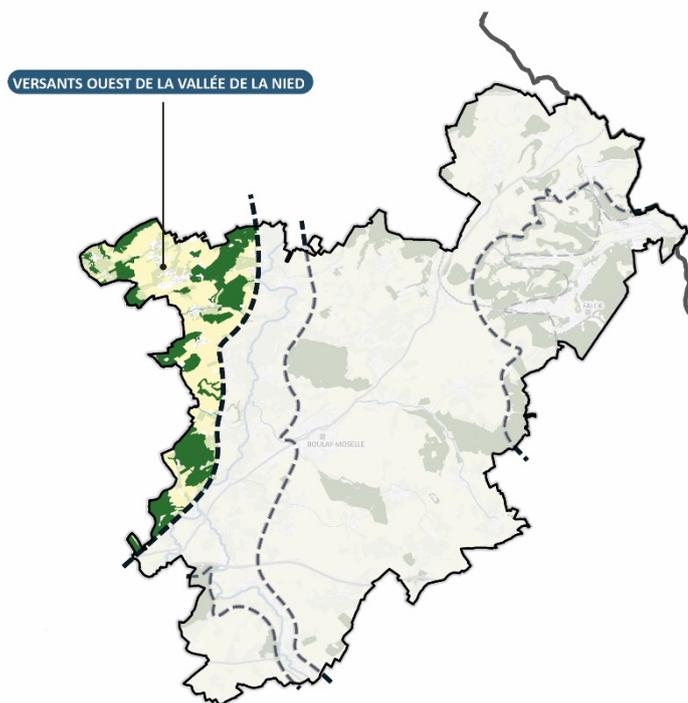


Fig. 26 : Vastes prairies, surfaces enherbées et cultures sur la commune de Piblange. Une ambiance champêtre, isolée par la présence des bois et du relief.

Cette unité présente aussi de nombreux petits espaces boisés et haies le long du parcellaire, un verger en entrée de ville et des espaces en enrichissement.

◆ **Saint-Bernard : un village-rue typique**

La vallée de la Canner garde ici un aspect pittoresque très peu modifié, notamment avec le village-rue typique de Saint-Bernard. Entre les années 1950 et 2018, le tissu urbain a peu évolué. Seules quelques rares maisons sont apparues le long de la D 53 (Fig. 27).



◆ **Les traces d'un passé militaire**

On retrouve les traces d'une ancienne voie de chemin de fer utilisée dans le cadre de la Ligne Maginot (Fig.28b). Cette ancienne voie reliait Metz aux ouvrages d'Anzeling. Aujourd'hui abandonnée, cette voie est complètement dissimulée dans le paysage par la végétation.



Fig. 27 : Village-rue de Saint-Bernard sur le nord-ouest de la commune de Piblangé - AGURAM 2019 (a) et photographie aérienne de Saint-Bernard- IGN - 2018

2. Les contrebas du plateau de revers et bute témoin

Cette sous-unité paysagère est composée en grande partie de terres arables et des massifs boisés sur les coteaux. Les espaces forestiers dépassent le territoire de l'EPCI et forment ainsi un écran végétal : forêt domaniale des Six cantons, forêt de Courcelles-Chaussy, Bois de Condé, Bois de Schiselle. Ces masses végétales situées sur les hauteurs forment une ligne d'horizon depuis le plateau lorrain et les vallées de la Nied.



◆ **Paysages ondulés agricoles**

Cette unité est entaillée d'est en ouest par le réseau hydrographique relié à la Nied Réunie (Le Patural, le ruisseau de Mégange, Berenbach...). Les couches de grès mimacé marquent le paysage par des **coteaux parfois au sommet plat** où les marnes affleurent comme sur la commune d'Hinckange avec la Potence. Sur ces sommets plats s'est développée l'agriculture.

Cette unité présente de grandes cultures céréalières (Fig. 28).



Fig. 28 : Éblange, paysage de culture - AGURAM 2018

Il est possible d'apercevoir dans les derniers plans les parcs éoliens du haut plateau lorrain (Fig.28), comme depuis les hauteurs sur Piblange.

Principaux enjeux :

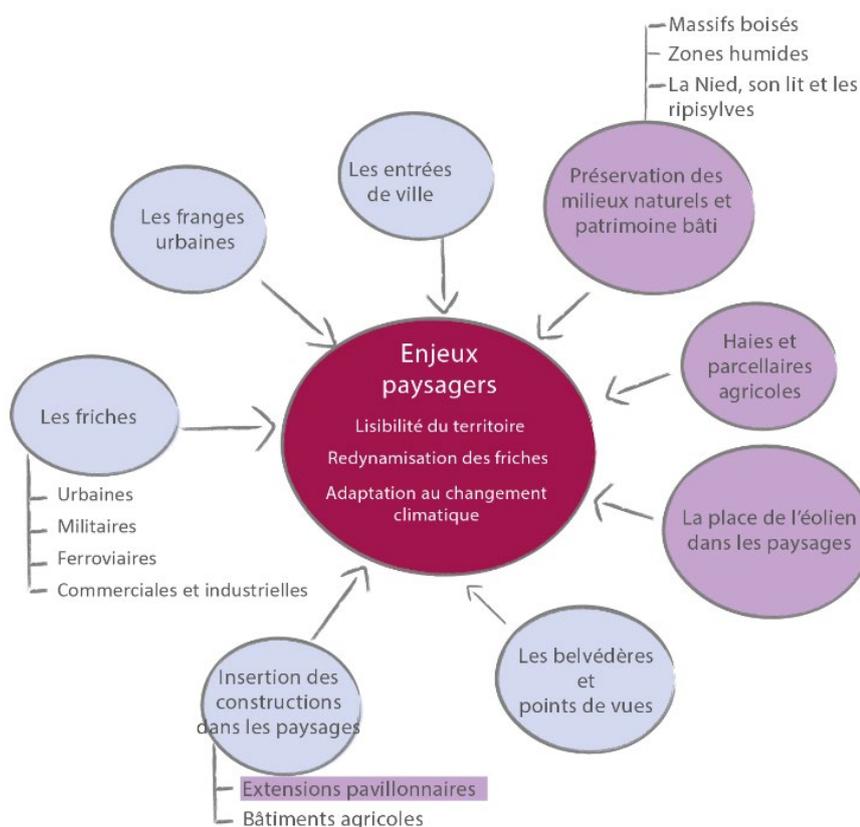
- Une entité peu mise en valeur, à partir de laquelle il est nécessaire de travailler ;
- Saint-Bernard doit préserver son caractère « naturel, champêtre » et peu artificialisé ;
- Mise en valeur de l'ancienne voie de chemin de fer par son accessibilité.

1.2. AXES D'ENJEUX PAYSAGERS

La diversité des paysages du territoire de l'EPCI (3 unités paysagères et 6 sous-unités-paysagères) est confrontée à des processus passés et en cours qu'il est nécessaire d'identifier. Plusieurs axes de réflexion sont soulevés pour préserver, améliorer et gérer les qualités paysagères sur le territoire de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois :

- Les franges urbaines (1.2.A) ;
- Les entrées de villes et villages et les traversées (1.2.B) ;
- La mise en valeur des perspectives paysagères (1.1.E) ;
- Les belvédères (1.1.E) ;
- La redynamisation des friches militaires, ferroviaires, industrielles (1.2.C) ;
- L'éolien dans le grand paysage (1.2.D) ;

La qualité des franges urbaines ainsi que des entrées de villes et villages sont essentielles pour améliorer la lisibilité du territoire. Elles permettent notamment à l'observateur de se repérer dans l'espace par l'identification d'éléments paysagers. Les sites de transition que sont les friches deviennent des sites d'opportunité pour le territoire, mais posent la question de comment se saisir de ces objets paysagers. La place de l'éolien dans le grand paysage, questionne sur la qualité du cadre de vie et sur l'identité paysagère de l'EPCI.



A. Les franges urbaines : enjeux de lisibilité, d'identité et d'attractivité

Les franges urbaines sont des espaces de transition, en position d'interface entre les espaces urbanisés et les espaces naturels et/ou agricoles. Plusieurs éléments sont à prendre en compte pour analyser les franges (Fig.29).

Il est nécessaire de mettre en parallèle les entrées de villes-villages et l'évolution des pratiques et modes de vie pour saisir les fortes disparités architecturales, paysagères et structurelles dans le tissu urbain.

L'évolution des modes d'habiter entraîne une évolution des choix résidentiels et des formes urbaines. Les franges urbaines sont le résultat des mutations sociétales, culturelles, économiques, politiques et urbaines. En effet, l'évolution et le pluralisme des modes d'habiter ont systématisé les formes des franges et modifié les paysages urbains et ruraux.

Elles posent aujourd'hui question, car elles jouent un rôle important sur la qualité des paysages et la perception du territoire depuis l'extérieur : lisibilité du paysage, standardisation des paysages.



Fig. 29 : Caractéristiques des franges urbaines - AGURAM 2018

◆ **Typologie des franges urbaines**

Quatre grands types de franges se distinguent en fonction de caractéristiques physiologiques (épaisseur, forme du tracé, longueur, espaces ouverts ou fermés, pérennité...), fonctionnelles (situation dans le tissu urbain) et les phénomènes qui les ont induits (phénomène de conurbation, fermeture paysagère) (Fig.29) :

- **Les franges dites « originelles »** (lien fort entre l'habitat et le travail de la terre) – Ottonville et Valmunster... ;
- **Les « franges nouvelles » ou front urbain des extensions pavillonnaires** - Château-Rouge, Boulay-Moselle... ;
- **Les franges liées au développement des infrastructures économiques** – Boulay-Moselle, Dalem, Téterchen... ;

Sont écartées les entrées de ville qui font l'objet d'un point spécifique (1.2.B).

A.1. Les franges dites « originelles » : lien fort entre l’habitat et le travail de la terre

Ces franges sont liées à des tissus urbains plus anciens, caractérisés par des parcelles en longueur (entre 30 et 100 mètres) et étroites (généralement inférieures à 20 mètres). Elles sont très souvent composées de **potagers, poulaillers et d’espaces végétalisés**. Cette configuration est liée à une époque où chaque habitant cultivait sa parcelle, produisait ses fruits et légumes ou encore élevait ses volailles. Les villages ont ainsi ménagé par le parcellaire une transition de cultures vivrières et végétales entre l’habitat et les grandes cultures. Malgré des évolutions sociétales et des modes d’habiter ces transitions persistent, notamment dans les villages historiques. Leur présence reste toutefois fragile et il est ainsi essentiel de les préserver pour maintenir les qualités paysagères et environnementales de ces transitions. Ces franges se retrouvent sur les tissus bâtis anciens (Narbéfontaine, Mégange, Brouck, Bionville-sur-Nied, Valmunster, Coume, Bettange...) (Fig.30).

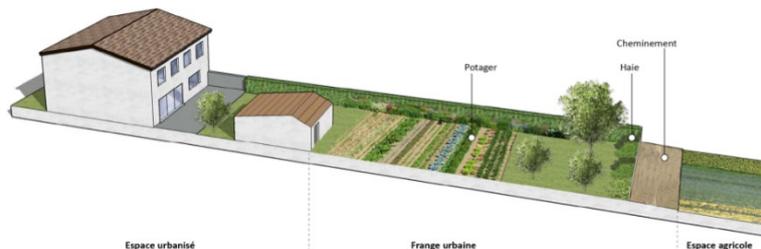
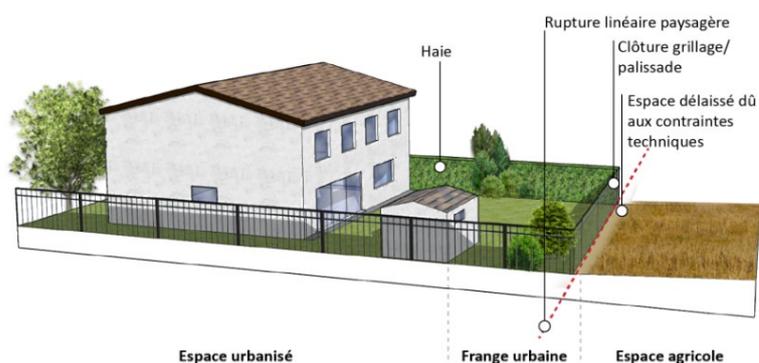


Fig. 30: Photographie aérienne - IGN 2018

A.2. Les « franges nouvelles » ou front urbain des extensions urbaines

Les extensions pavillonnaires récentes marquent, de manière générale, une rupture forte avec les espaces agricoles et naturels. **Ce sont deux espaces qui se tournent le dos, sans réelle relation** (absence de porosité).

Ces franges se caractérisent par **une faible profondeur de parcelles entre 5 et 30 mètres** à partir de l’emprise de la maison, des limites parcellaires nettes par l’installation d’une clôture, un muret ou une haie composée de jeunes plants et, dans quelques rares cas, elles sont séparées par des cheminements (exemple le lotissement le Murano sur Téterchen). **Très souvent les extensions pavillonnaires se font au détriment des espaces agricoles.**



Le lotissement d'entrée de ville des « Terres blanches », sur la commune de Boulay-Moselle, compte 216 parcelles. Cet exemple montre bien **l'absence de transition avec les espaces agricoles**. Certaines habitations étant situées à 8 mètres seulement des champs. Dans le grand paysage, une extension linéaire de l'urbanisation est visible au-dessus du ruisseau de la Kattbach et de sa ripisylve.



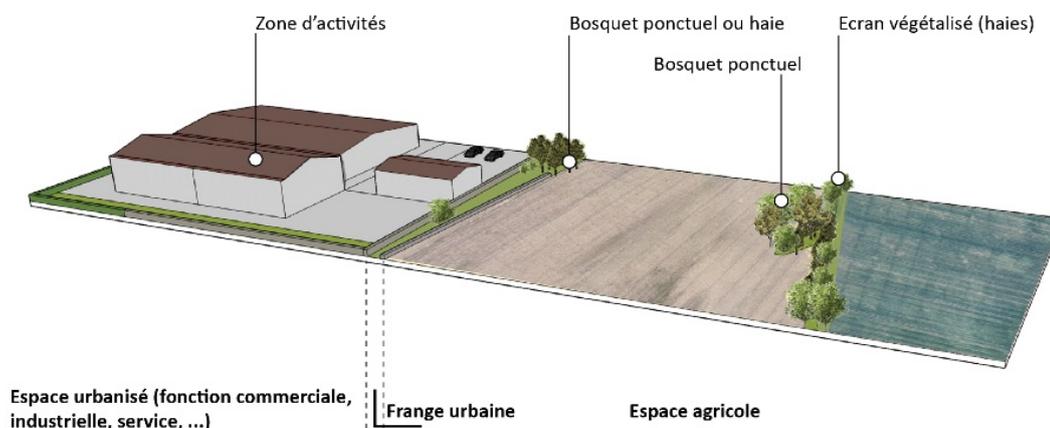
Sur la commune de Dalem, un nouveau lotissement « l'Orée du Bois » s'est développé au début des années 2010, en bas du coteau boisé et en parallèle de la rue de Falck. Les premières tranches représentent 37 parcelles de 700 m² à 800 m². Cette extension enserre aujourd'hui certaines parcelles agricoles.



D'autres exemples : lotissement rue des Vignes sur Guinkirchen, le lotissement « La clé des champs » sur la commune de Deting, les lotissements « Les Naiades » sur Volmerange-les-Boulay, ou encore le lotissement « le Duché de Lorraine » à Condé-Northen.

A.3. Les franges liées au développement des infrastructures économiques (industrielles...)

Seuls quelques espaces commerciaux et industriels sont présents sur l'ensemble du territoire de la CCHPB : particulièrement sur la commune de Boulay-Moselle avec sa zone industrielle (route de Metz).



◆ **La zone d'activités de Boulay-Moselle**

Ces espaces sont juxtaposés sans réel traitement avec les terres agricoles.



Boulay-Moselle – zone d'activité



Boulay-Moselle – D 19

◆ **La scierie de Niedervisse**

La scierie de Niedervisse, située à l'intersection de la D 73 et D 25, ménage une frange plus ou moins étroite avec les espaces agricoles, par l'implantation d'arbres et bosquets.



D 73



D 25

L'entreprise CCB Charpentes, située sur la commune de Téterchen, présente aussi une frange boisée et arbustive d'une vingtaine de mètres.

Principaux enjeux :

- Maintenir et préserver les franges urbaines originelles ;
- Préserver les espaces végétalisés en périphérie des espaces urbanisés et zones d'activités ;
- Mettre en place des projets de paysage et ainsi développer les lisières urbaines multifonctionnelles.

B. Qualité des entrées de ville, villages et hameaux

Les **entrées de ville** ont souvent été considérées comme des **sites stratégiques et emblématiques de l'espace urbain** : des « portes d'entrées » situées sur les principales voies d'accès des communes. Elles marquent une rupture entre l'espace urbain, l'espace naturel et agricole le long des voiries, participent à la qualité du cadre de vie ainsi qu'à l'image et l'identité d'un territoire. Ces dernières décennies, ces espaces ont dû faire face à une **urbanisation des abords de la ville qui a souvent été consommatrice d'espace**, notamment par l'implantation d'activités commerciales, artisanales, industrielles, d'équipements sportifs ainsi que d'habitat résidentiel. Cette urbanisation a fortement modifié les paysages d'entrées de ville.

Aujourd'hui, **les entrées de villes sont au cœur d'enjeux pour les communes** : enjeux paysagers (qualité du cadre de vie, lisibilité du territoire, banalisation des paysages d'entrées de ville), sociaux (fonctionnalité liées, usages, questions territoriales et identitaires patrimoniales), enjeux économiques (prix du foncier, attractivité des entreprises) et urbains (étalement urbain, enrichissement, ...).

Le développement urbain des dernières décennies a induit des formes villageoises et un réseau viaire parfois complexes qui brouillent la lecture des paysages urbains ainsi que la place de l'entrée de ville.

B.1. Formes

Pour analyser la forme des entrées de ville, plusieurs paramètres sont à prendre en compte : la largeur et le type des voies de circulation, les aménagements de la voirie, le trafic routier, la situation sur le réseau routier et, par rapport à l'espace urbain et naturel, le panneau d'entrée d'agglomération, les affichages notamment publicitaires, les liaisons visuelles avec les espaces situés à proximité. Les entrées de ville **marquent une rupture plus ou moins nette entre le tissu urbain et les espaces agricoles et naturels le long des voies d'accès**. Elles permettent de **définir des limites et de qualifier les espaces de part et d'autre**.

Ces entrées se matérialisent pour une grande part, par :

- la présence de panneaux d'entrées d'agglomération ;
- une réduction de la vitesse ;
- des aménagements de la voirie spécifiques ;
- des cheminements piétons ;
- des affichages publicitaires ou d'information ;
- un cadre végétal plus ou moins présent (Fig. 31).

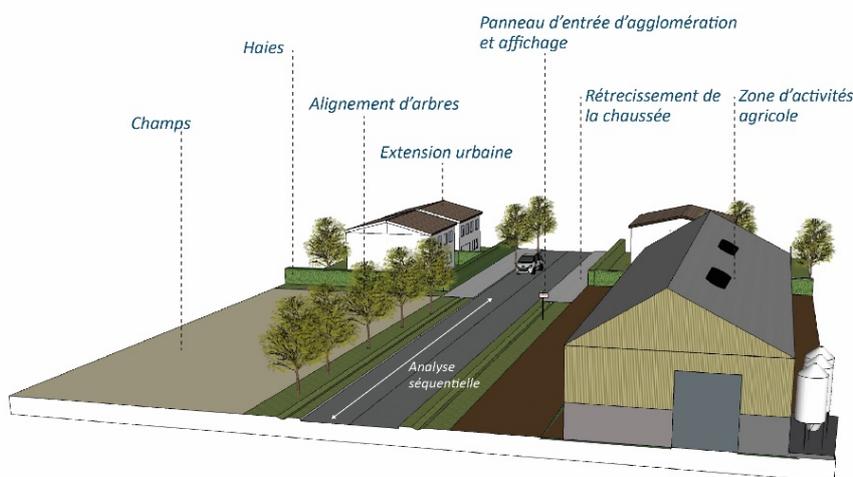


Fig. 31 : Schéma sur les entrées de ville

L'analyse séquentielle permet d'analyser le paysage visible le long d'un parcours. L'entrée de ville n'est plus seulement analysée depuis un point, mais bien l'aménagement le long de la voirie qui est essentiel. Sur l'ensemble du territoire de l'EPCI, aucune affiche publicitaire n'est présente dans l'espace public des entrées de ville, ainsi que le long des voiries, hors espaces urbains. Les entrées de ville se distinguent par deux dimensions : la nature des voies de circulation et l'analyse séquentielle (portion de la voirie le long de l'axe routier).

La première dimension comprend :

- la poursuite de la grande route sur la rue principale ;
- la rue principale double ;
- la voie de contournement ;
- la route d'accès perpendiculaire à la rue principale.

L'analyse séquentielle décompose l'entrée de ville :

- la zone rurale, naturelle (en amont) ;
- le boulevard ;
- le corridor commercial péri-urbain ;
- La rue principale traditionnelle à usage mixte.



CC DE LA HOUBE ET DU PAYS BOULAGEOIS/ RAPPORT DE PRÉSENTATION
ENTRÉES DE VILLE, VILLAGE, HAMEAU

LEGENDE

Entrées de ville

- Primaire
- Secondaire

— Coupure d'urbanisation

👁 Point de vue remarquable sur les villages

- Végétale, naturelle, vergers
- Agricole (culture)
- Activité agricole et culture
- Minérale - activité industrielle
- Urbaine - nouvelle extension pavillonnaire
- Processus de conurbation



B.2. La végétation : un rôle essentiel pour l'image des entités urbaines (hameau, village, bourg...)



Parterre de fleur
Coume



Haies
Valmunster



Alignement d'arbres
Voelfling-les-Bouzonville



Boisements
Saint-Bernard (Piblang)



Vergers
Varize-Vaudoncourt

La végétation est un élément fort pour **définir et délimiter les entrées de ville**. Elle peut prendre plusieurs formes (différents degrés de naturalité) comme des alignements d'arbres, des haies, parterre de fleur, vergers ou encore des boisements et bosquets.

L'entrée nord de la commune de Momerstroff montre comment les alignements d'arbres constituent des **marqueurs paysagers à l'approche des tissus urbains**. La D 25A est un axe qui relie Momerstroff à Boulay-Moselle par la D 25. Cet axe dessert un village de 283 habitants. Ce tronçon est le seul axe routier primaire reliant la commune au reste de l'EPCI. À défaut il existe à l'entrée nord-est, une route au revêtement dégradé, ou des voies carrossables sans revêtement rejoignent Halling-les-Boulay ou à Narbéfontaine. La D 25A est une route d'accès perpendiculaire à la rue principale.

La présence d'alignement d'arbre depuis l'intersection des deux départementales est prolongée à l'intérieur du tissu urbain, sur la rue principale traditionnelle du Moulin. Elle marque ainsi une transition progressive entre le village et les terres agricoles. Cet élément souligne la voirie et indique depuis la D25 la présence d'un village. Le panneau d'agglomération est bien visible, avec une végétation basse.

La végétalisation des voies (alignements d'arbres, haies ou arbre isolé) et vergers permet l'identification, la hiérarchisation des voies, participe à la mise en valeur des axes routiers en améliorant la qualité et l'esthétique de ces axes. Par ailleurs, ces éléments soulignent les perspectives paysagères et mettent en avant la silhouette villageoise. Dans le cas de Momerstroff, la topographie accentue le rôle de la végétation, la déclivité du terrain permet une large vue en contreplongée sur le village.



Fig. 32 : Approche séquentielle de l'entrée principale de la ville de Momerstroff, D25A.

Ce sont, de manière générale, des alignements de **pommiers, cerisiers, platanes** que l'on retrouve en entrée de ville, ainsi qu'à l'intérieur du tissu urbain le long des axes primaires.

La végétalisation des voies s'observe sur plusieurs entrées du territoire de l'EPCI : présence d'alignements d'arbres sur les entrées sud-est et nord-est (D 19) de Roupeldange, l'entrée de Piblange, l'entrée ouest de Vélving (D 55) ou encore l'entrée nord-est de Voelfing-les-Bouzonville (D 63C).



B.3. Les entrées secondaires non matérialisées : voie carrossable sans affichage

Dans certains cas, l'entrée dans un village peut se faire de façon dérobée, par des voies de circulation moins fréquentées et des axes secondaires. Par exemple de l'entrée sud-ouest de Villing, peut se faire par la rue de la Ferme, perpendiculaire à la D 954. La forme du tissu urbain de Villing brouille la lecture et l'orientation.



B.4. De la coupure d'urbanisation au processus de continuité urbaine : des entrées d'agglomération « secondaires »

La coupure d'urbanisation est un espace naturel ou agricole situé entre deux communes limitrophes. **Une distance de plusieurs centaines de mètres est nécessaire pour éviter que deux communes ne se rejoignent par le bâti** (phénomène de **conurbation**) et ne forme qu'un seul et même ensemble bâti. La conurbation remet en cause le rôle des entrées d'agglomération accolées. L'exemple des communes de Falck et Hargarten-aux-Mines présente ce phénomène sur deux axes routiers tout comme d'Helstroff et Macker en cours.

• **Hargarten-aux-Mines et Falck**

Entre les années 1950 et 2015, les extensions urbaines se sont fait le long de la D 55 et la D 23. Dès les années 1960 le bâti s'est installé à intervalle régulier le long des deux axes et s'est, au fil des décennies, complété formant ainsi un linéaire d'habitations (Fig.33).



Fig. 33 : Photographie aérienne 1955 et 2015 de Falck et Hargaten-aux-mines : évolution du tissu bâti (Source : IGN)

Aujourd’hui, la coupure d’urbanisation entre les deux communes est très réduite sur l’axe D 23, avec environ 126 mètres. Cet axe routier majeur relie l’ensemble des communes voisines à l’est du territoire. Cette coupure se compose d’un cadre végétal prégnant (alignements d’arbres, cours d’eau et ripisylve, prairies, zones humides, surface d’eau, ...) sur 100 mètres linéaires (Fig.34). L’aménagement de la voirie marque une liaison piétonne par la poursuite d’un des deux trottoirs sur l’accotement, la sécurité des piétons est favorisée par la limitation de vitesse maintenue par le biais des panneaux d’entrée et de fin d’agglomération.



Fig. 34 : Entrée et sortie d’agglomération de Falck et Hargaten aux mines, D 23.

L’entrée par la D 55 ne présente aucune coupure urbaine entre les deux communes, seule la présence d’un panneau d’entrée et de fin d’agglomération marque la limite administrative. Le tissu bâti est découpé de part et d’autre de la voirie, sur une portion de plus de 600 m (Fig. 34). L’urbanisation est assez large le long de cet axe et laisse les perspectives paysagères sur les massifs boisés aux alentours. Des constructions récentes sont accolées au ruisseau accentuent ce phénomène d’urbanisation sans limites clairement perceptibles.



Ce phénomène est aussi visible entre les communes de Château-Rouge et d’Oberdorff sur l’axe de la D 63, qui constitue une poursuite de la grande route sur la rue principale.

• **Helstroff et Macker**

Le cas d’Helstroff et de Macker est aussi intéressant. Entre les années 1955 à 2015 on observe un processus de continuité urbaine en cours entre Helstroff et Macker (Fig. 35). Entre ces deux tissus urbains on retrouve des alignements d’arbres.



Fig. 35: Evolution du tissu urbain entre 1955 e t2015 - Source : IGN

B.5. Les zones d'activités implantées en situation d'entrée

Les activités industrielles, commerciales, artisanales, agricoles ou encore tertiaires se retrouvent en périphérie des espaces urbains pour plusieurs raisons : **le prix du foncier, l'accessibilité, la surface au sol disponible, les contraintes réglementaires plus faibles par rapport au cœur de ville, la visibilité, ...**

- **Entrées par les activités industrielles et commerciales**

L'entrée sud-ouest de Boulay-Moselle par la D 954 a fortement été bouleversée depuis les années 1950-1960. Les alignements d'arbres ont progressivement disparu et les espaces agricoles entre la D 954 et l'ancienne voie de chemin de fer ont laissé place à une zone d'activités. Ce n'est qu'au milieu des années 2000 qu'elles se sont développées de l'autre côté de cet axe. L'entrée sud-ouest de Boulay-Moselle présente une diversité des paysages le long de cet axe et de la pénétrante rue Général Rascas. La variété des entreprises implantées s'observe par la diversité des caractéristiques architecturales : dimensions (volumétries, infrastructures). La volumétrie de certains bâtiments et la topographie mettent en avant certains points paysagers tels que les silos.



L'entrée sud-ouest sur Boulay-Moselle est marquée par une limitation de vitesse progressive sur 1,4 km entre SIB Schlemmer Industry & Buildings Parts et le panneau d'entrée d'agglomération. Les activités se sont implantées à proximité de la D 954. Cela pose des problèmes de sécurité liés à la vitesse des véhicules.

Dans une moindre mesure, l'entrée est de Falck par la D 23 présente une coupure brute par la présence d'une zone d'activités et d'un pont qui montre une image peu valorisante dans leurs dimensions esthétique, paysagère et architecturale. Cette entrée se poursuit après le pont par l'aménagement d'un giratoire.



- **Les entrées par l'activité agricole**

L'entrée sud-ouest de Trois Maisons, sur la commune de Villing, axe D 954, est marquée par les bâtiments agricoles et l'urbanisation résidentielle.



Villing

Les bâtiments agricoles dissimulent dans certains cas la silhouette villageoise, comme pour l'entrée nord-est de Roupelandage sur l'axe D 19.



Roupelandage

Autres exemples, l'entrée ouest de Piblange depuis la D 53, ou encore l'entrée est de Denting sur la D 72 où l'exploitation agricole se pose en surplomb de la route et s'insère dans le paysage par ses lignes, son orientation et ses couleurs.



Denting

La situation des exploitations agricoles est importante pour être intégrée dans le paysage.

Autres communes : RD 53 entrée ouest de Piblange, entrée sud de Mégange, entrée est d'Hinckange, entrée est de Brouck, entrée sud-ouest d'Obervisse.



Piblange

B.6. Les nouvelles extensions urbaines en position d'entrées

Très souvent les nouvelles extensions urbaines se font en périphérie de l'urbanisation et le long des axes routiers existants parfois en situation d'entrée de villes.

Il existe plusieurs exemples sur le territoire : entrée nord de Château-Rouge, entrée de Merten par la D 63B et la D 63, entrée est de Velving depuis la D 55... Les extensions urbaines se font de manière linéaire le long des grands axes de transports formant des corridors urbains.



Château-Rouge

B.7. La position du panneau d'entrée d'agglomération

Sur plusieurs communes la position de l'entrée de ville pose question. Située parfois dans des courbes, à l'intersection elles ne permettent pas d'apercevoir le village de loin.

L'entrée ouest de Bionville-sur-Nied depuis la RD 603, est située dans une sortie de route.

L'exemple de l'entrée nord est D 23 sur la commune de Téterchen : l'entrée est située à 15 m après un pont.



Principaux enjeux :

- Réflexion d'ensemble sur l'armature urbaine et viaire ;
- Hiérarchiser et prioriser les entrées de villes qui nécessitent une intégration paysagère ;
- Maintenir et renforcer les entrées de villes/ villages dans un souci de lisibilité du territoire, d'identité et de qualité de cadre de vie ;
 - Renforcer les entrées de ville sur l'axe de la D 19, D 954 ;
 - Créer, préserver, maintenir à long terme les alignements d'arbres qui mettent en avant les vues et perspectives sur le(s) village(s) ;
 - Repositionner les panneaux d'entrées d'agglomération si besoin ;
 - Aménager la voirie dans certains cas, pour renforcer la délimitation des espaces et des usages
- Renforcer les coupures urbaines, limiter les phénomènes de conurbation et affirmer les identités communales ;
- Aménager l'ensemble de l'espace urbain et non seulement la route et ses abords ;
- Favoriser les vues à partir des axes routiers et en particulier les perspectives sur le centre-ville ou autres points de repères ;
- Limiter la consommation foncière des activités en périphérie de la ville ;
- Proposer de nouveaux usages en redonnant par exemple une place au piéton ou cycliste et ainsi permettre de faire des liens entre les espaces urbains et les espaces naturels et agricoles.

C. Les friches : un lien fort avec l'histoire

Les friches correspondent à des espaces aujourd'hui **délaissés par l'homme, qui accueillent autrefois des activités humaines**. La friche est une **étape transitoire plus ou moins longue dans la vie d'un site** (Fig.36). On définit une friche en fonction de sa dernière utilisation : friches industrielles, militaires, ferroviaires, tertiaires, résidentielles, commerciales ou encore agricoles. Les friches sont des sites à forts enjeux écologiques, paysagers, économiques, sociaux et urbains. L'intérêt porté à cet objet s'inscrit dans une **volonté de gestion économe du foncier**, mais elle pose toutefois des problématiques. Leur réhabilitation pose plusieurs problèmes qui constituent un frein à leur réhabilitation :

- Pollution et coût de dépollution ;
- Sécurité des sites ;
- La complexité juridique pour mettre en place un projet ;
- Une rénovation dont le coût est très souvent supérieur à des extensions urbaines en périphérie ;
- Stigmatisation des territoires ;
- Comment lier passé et futur.

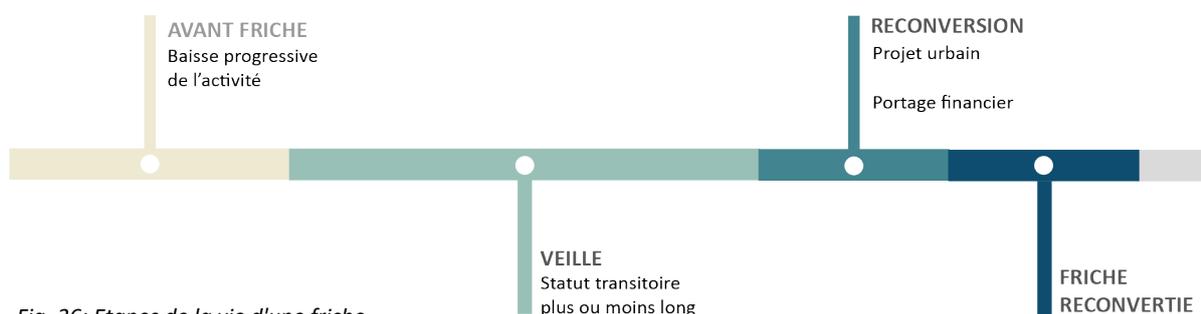


Fig. 36: Etapes de la vie d'une friche

Sur le territoire de la CCHPB, plusieurs grands sites maillent le territoire. Il existe deux grandes friches militaires, des friches ferroviaires localisées sur les communes de Piblangue et Falck, des friches minières (Falck, Hargarten-aux-Mines), des friches industrielles et tertiaires. Malgré des similitudes sur les facteurs et les formes des friches, chaque site demande une réflexion spécifique et globale. Les friches de l'EPCI sont en grande majorité liées au contexte politique et aux mutations économiques, techniques et culturelles.

Ces sites abandonnés sont tournés sur eux-mêmes et marqués par des bâtiments dégradés voire en ruine. Ils restent toutefois des **réservoirs de biodiversité, des sites de mémoire collective, des lieux informels et des terrains d'aventure (Fig. 37)**. Ils participent à la qualité des ambiances urbaines, péri-urbaines et rurales.



Camp de Bockange - Piblangue



Camp de Bockange - Piblangue



Camp du Ban Saint-Jean - Denting

Fig. 37 : Réappropriation par la végétation et la faune : image d'une nature libre qui évolue spontanément. ->



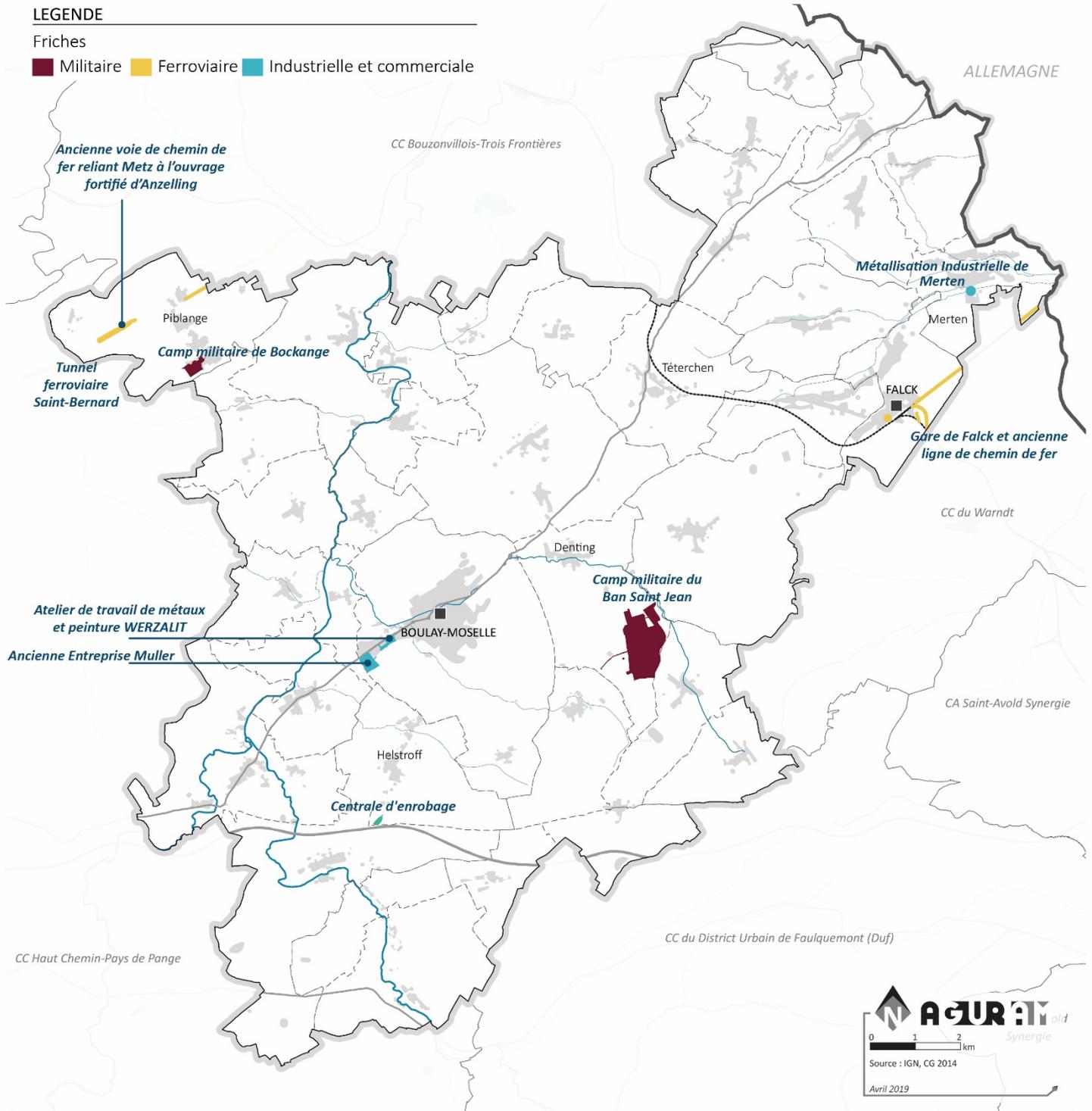
CC DE LA HOUBE ET DU PAYS BOULAGEOIS/ RAPPORT DE PRÉSENTATION
FRICHES

Fig. 38 : Les friches

LEGENDE

Friches

- Militaire
- Ferroviaire
- Industrielle et commerciale



Nom du site	Catégorie	Commune	Etat	Etape	Période d'activité	Propriétaire	Superficie
Camp militaire du Ban Saint-Jean	Militaire	Denting	Dégradé	Veille	1937-1944	Commune de Denting	115 ha
Caserne militaire de Bockange	Militaire	Piblange	Dégradé	Veille	années 1930 - 1970	SARL AGENSORY	11 ha
Gare	Ferroviaire	Falck	Dégradé	Veille	entre 1890 et 1904-		
Tunnel Saint-Bernard et ligne de chemin de fer	Ferroviaire	Piblange		Veille-1953		23 ha
Mines du Warndt	Minière	Falck, Hargarten-aux-Mines, Dalem		Veille			
Centrale d'enrobage	Industrielle	Helstroff		Aucun bâtiment	2006-....	SANEF	2 ha
Ancienne Entreprise Muller	Industrielle	Boulay-Moselle		Veille	2004-....	EPF Lorraine	11 ha
Atelier de travail de métaux et peinture WERZALIT	Industrielle	Boulay-Moselle		Veille	1980-....	WERZALIT SNC	4 ha
Métallisation Industrielle de Merten (MIM)	Industrielle	Merten	Pollué	Veille	1963-2013	MIM	

C.1. Paysages militarisés : un passé militaire fort lié à la protection de la frontière et du territoire national

L'histoire militaire notamment depuis le 20^{ème} siècle, a fortement laissé des traces dans les paysages. C'est à partir des années 1930 que se met en place **la ligne Maginot**, un large système fortifié de défense du territoire français qui se situe tout le long des frontières, et qui va ainsi marquer la CChPB. Il existe un rideau de casemates et, à l'arrière, deux camps de sûreté sur l'intercommunalité (Fig.38 et 39). Ces sites sont, depuis plusieurs décennies, laissés à l'abandon par leurs propriétaires. **Les deux casernements de sûreté sont des traits marquants des paysages de la CChPB, notamment par leur dimension, leur état et leur situation. La valeur historique et paysagère du bâti nécessite une prise en compte de ces sites dans leur globalité.**

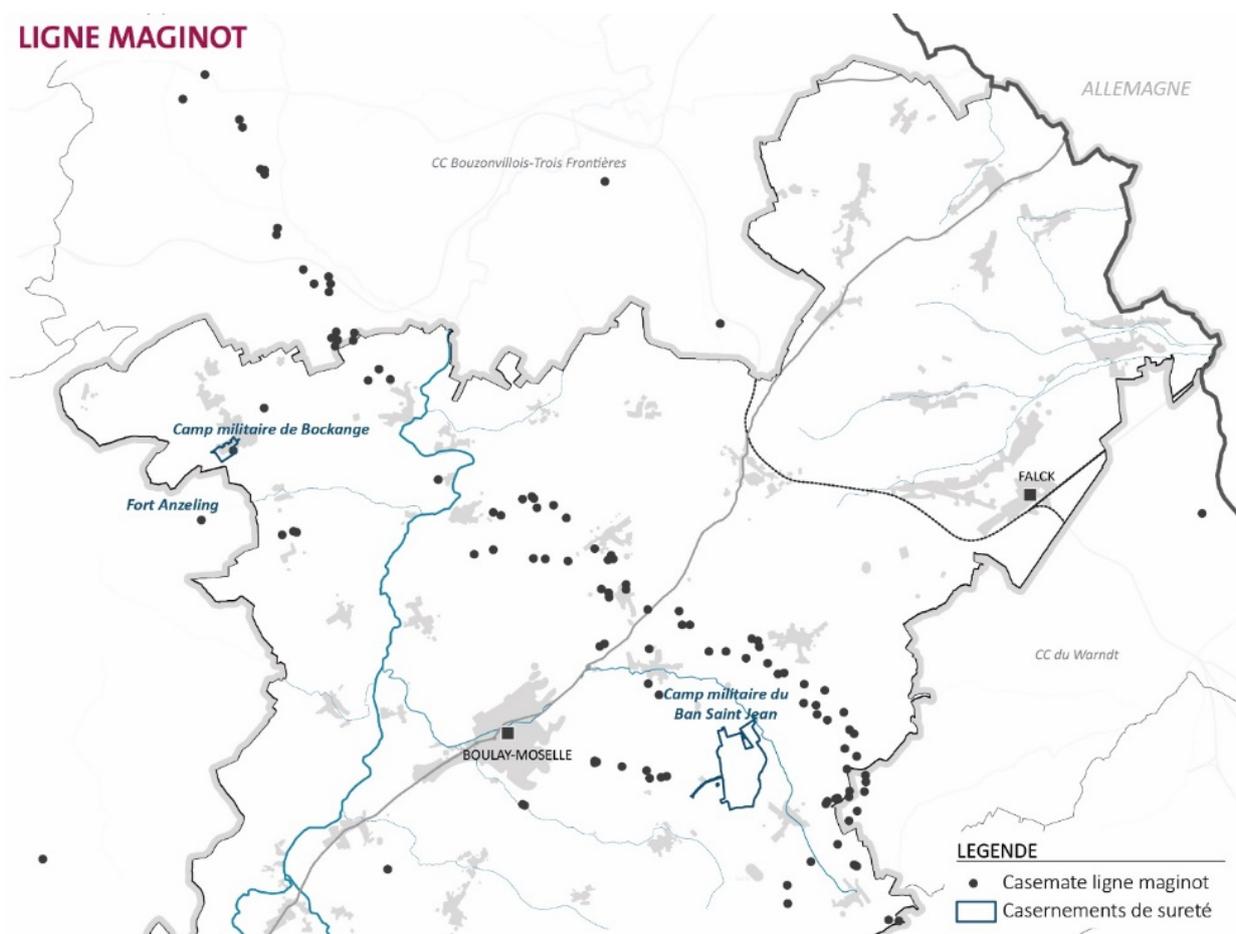


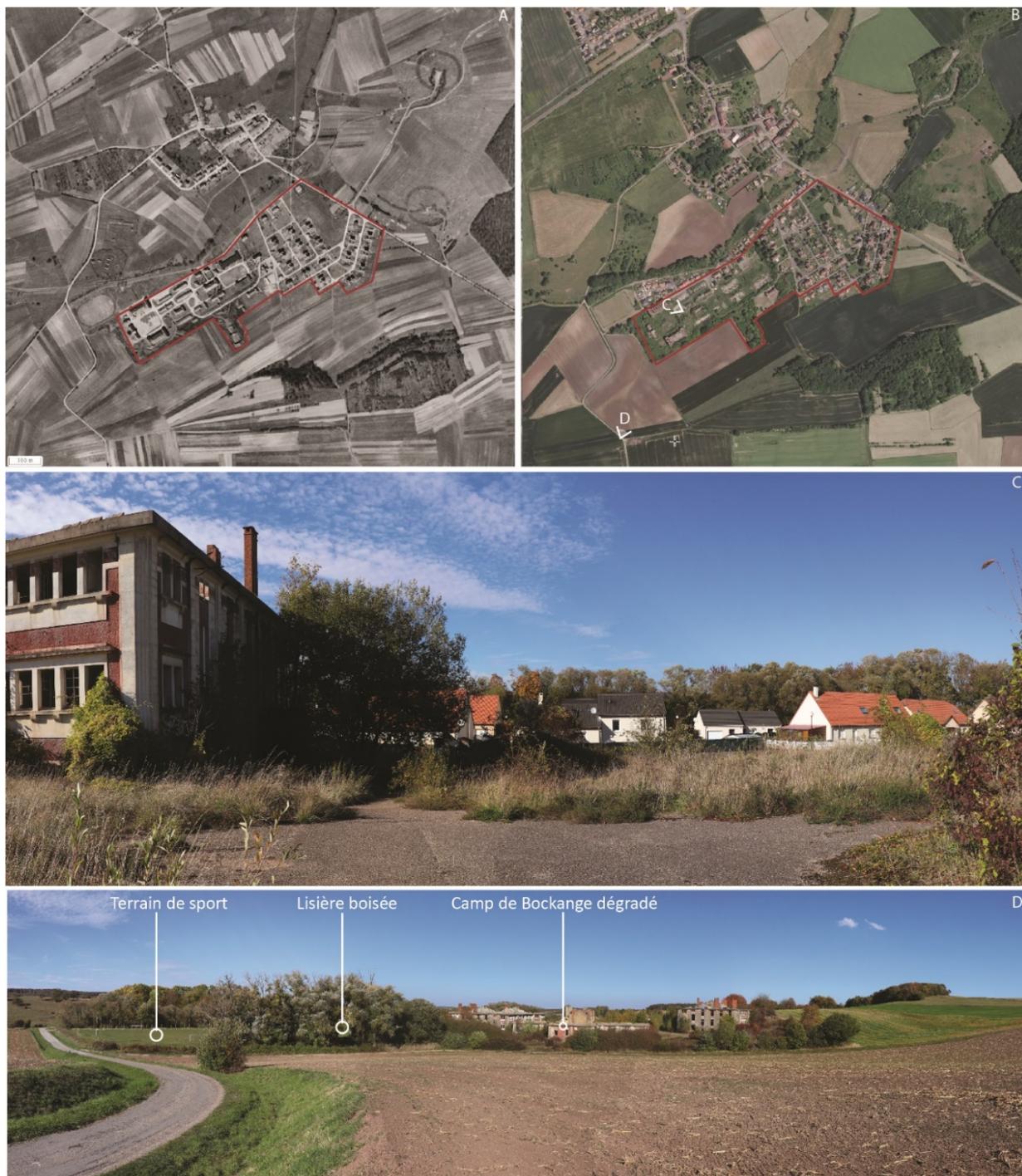
Fig. 39 : Casemates et casernement de sûreté au cœur de la stratégie de la Ligne Maginot

A. Casernement de Bockange : un paysage militaire urbain qui marque une fracture entre la friche et le développement urbain

Dans les années 1930, le camp de Bockange et des cités militaires sont construits (1933) à proximité du fort de l'Anzelling (construit entre 1930 et 1939) situé sur la commune d'Eblange. La caserne de Bockange est composée entre autres d'un camp pour les officiers et les sous-officiers, une école pour les enfants des militaires sur une surface d'environ 30 ha. Le site permet d'être dissimulé par la croupe du Galbeg à l'est et par le bois de Villers à l'ouest. Il occupe un fond de cuvette traversée dans sa longueur par un ruisseau. Pendant l'occupation, le camp a accueilli des prisonniers russes puis italiens. C'est depuis 1968 que l'armée a laissé le camp vide. Une ligne de chemin de fer et une gare existaient aussi au nord de ce camp.

L'armée a cédé le camp à un particulier, laissant dans l'état le site au cours des années 1970. En 2006, des promoteurs sont devenus propriétaires du site. Les bâtiments devaient être réhabilités en logements collectifs.

Aujourd'hui abandonné, le développement urbain s'est posé en marge de cette friche (Fig.9c). Une rupture paysagère et visuelle s'offre au regard par une confrontation d'un bâti dégradé et de nouvelles maisons individuelles. Le site pose des questions en termes de sécurité, de dégradation et de pollutions. Quelques bâtiments ont été rénovés comme l'infirmierie du camp.



B. Le camp du Ban Saint-Jean : un lieu de mémoire

Le camp du Ban Saint-Jean est construit entre 1934 et 1936 sur une partie de la forêt communale de Denting et sur plusieurs dizaines d'hectares de terres qui composaient la ferme Saint-Henri, soit une surface de 88 ha (Fig. 40). Le choix du site s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la Ligne Maginot, en établissant un camp de sûreté en retrait de la Ligne Maginot. Le camp est placé sous l'administration allemande en 1940 comme camp annexe du Stalag XII F, la Moselle étant annexée au Reich. Ce site sert dans les années 1940 comme camp de détention, notamment pour les prisonniers ukrainiens et russes. Plus de 300 000 prisonniers ont transité par ce casernement. Une nouvelle stèle est installée en 2012 à la mémoire des victimes du Ban Saint-Jean, accessible à pied par un chemin. Ce site a été source de nombreux débats : dans les années 2000, un projet d'usine d'incinération des boues des stations d'épuration a fait l'objet de fortes protestations et conduira à son arrêt. Le Ministère de la Défense cède la cité et le camp du Ban Saint-Jean à la commune de Denting en 2015, en contrepartie, la commune est en charge de sa réhabilitation. Le camp reste fermé au public pour des raisons de sécurité. Ce site se partage donc entre le lieu de mémoire et le camp. La commune aujourd'hui porte un projet de bail éolien dont trois éoliennes seraient situées sur le site du Ban-Saint-Jean.



Fig.40: Le camp du Ban Saint-Jean : les pavillons d'officiers supérieurs (a), chateau d'eau (b), vue depuis l'extérieur du bois (c) et mémorial (d)

Le site est aménagé pour le visiteur grâce à un parking et un chemin pédagogique (créés en juin 2012) menant à la stèle en mémoire des prisonniers ukrainiens. Le long de ce chemin, s’observe un enrichissement et quelques parcelles agricoles. De l’extérieur, le BSI reste dissimulé par les boisements. L’ampleur des ruines, sa détérioration et son histoire, donnent toute l’importance à ce site singulier. Le cadre historique de cette friche permet de conserver la mémoire du site et l’attachement patrimonial. Elle prend une place importante auprès de certains acteurs locaux et extérieurs.

Une simplification des paysages est visible au niveau du parcellaire agricole et de l’enrichissement du camp. Ce site reste dissimulé dans le grand paysage.

Principaux enjeux :

- Requalifier le Camp de Bockange tout en conservant l’héritage historique, architectural et paysager ;
- Préserver le caractère et l’ambiance paysagère du site du Camp du Ban Saint-Jean et sa mise en valeur par la mise en place de circuits de randonnée.

C.2. Les friches ferroviaires

Les activités militaires ainsi que l’exploitation des minerais se sont faites en parallèle du développement des équipements ferroviaires. Sur l’ensemble du territoire plusieurs éléments ont été abandonnés au cours des décennies.

◆ **Tunnel Saint-Bernard (Commune de Piblangue et Saint-Hubert) et la ZNIEFF Saint-Hubert**

La ligne de chemin de fer Metz – Vigy – Anzelling est construite en 1908 pour le transport de voyageurs, colis postaux et marchandises. Cette ligne traverse la commune de Piblangue d’est en ouest, une gare y est même construite. Le tronçon Bettelainville – Anzelling a été fermé au trafic de marchandises en 1953 et déclassé en 1954. Aujourd’hui, la ligne de chemin de fer n’est plus accessible, ni le tunnel Saint-Bernard qui mesure 925 m (Fig. 41).



Fig. 41: Photographies des infrastructures liées à la ligne ferroviaire Metz-Anzelling sur Piblangue : entrée est du tunnel Saint-Bernard (a), pont entre le tunnel et Piblangue (b) fortin Est (c) © Victor M/ Lansink – Railtrash & Inventaire des tunnels ferroviaires). Techniques et exercices de Spéléo Club de Metz avec le CDS 57 en juillet 2015 à l’entrée du tunnel Saint-Bernard à Piblangue

Dans les années 1960 les viaducs de Vallières, de la Canner et du Villersbach ont été achetés à des ventes aux enchères. En 1944, les viaducs furent dynamités et les tunnels bouchés au départ des allemands. Aujourd’hui l’entrée du tunnel Saint-Bernard est fermée par un mur.

◆ **Patrimoine ferroviaire isolé (Falck, Téterchen)**

Deux tunnels SNCF aujourd’hui désaffectés sur la commune d’Hargarten-aux-Mines sont devenus le refuge de chiroptères (document Site Natura 2000, gites à chiroptères du Warndt, juillet 2002).

L’arrivée du chemin de fer dans les années 1890 entraîne la construction de Falck-Cité, avec une gare, des ateliers de maintenance, une rotonde ferroviaire¹¹ et un dépôt de locomotives (Fig. 42). À l’arrêt des activités ferroviaires de Falck, la gare et plusieurs voies de garage sont abandonnées. Dans la cadre du PLU de Falck (2018), ce site constitue un fort potentiel pour développer des activités économiques, tout en limitant la consommation des espaces naturels, forestiers ou agricoles. Elle nécessite toutefois de préserver le patrimoine historique et les qualités architecturales du site.



Fig. 42: Anciennes gares d’Hargarten-aux-Mines-Falck (a) et de Téterchen (b). Patrimoine industriel en friche/ réhabilité. Deux sites : deux avenir.



Principaux enjeux :

- Valorisation du patrimoine ferroviaire par l’accessibilité à certains tronçons en lien avec les chemins et sentiers de randonnées ;
- Préservation du patrimoine ferroviaire.

¹¹ Bâtiment en forme annulaire servant au rangement des locomotives

C.3. Les friches industrielles et tertiaires

Sur la rue du Général Rascas (Boulay-Moselle), deux sites industriels en friche sont en position d'entrée de ville (Fig.43) :

- L'atelier de travail de métaux et peinture de Werzalit ;
- L'ancienne entreprise Muller.

La S.A.R.L Werzalit s'est installée en 2004 sur la commune de Boulay-Moselle, sur une surface de 4 ha. L'ancienne entreprise Muller TP a fermé ses portes en 2003, laissant à l'abandon son siège administratif. Elle a longtemps été la locomotive économique de la ville. En 2014, ce site est acquis par l'EPF Lorraine. Le bâtiment de bureau construit en 1979 comprend une surface de 4 600 m², aujourd'hui elle est à la vente à l'euro symbolique sous conditions.



Fig. 43 : Ancien siège administratif de l'entreprise Muller Frères TP -Source (a) et la S.A.R.L Werzalit - Google

◆ Site de métallisation industrielle

Un autre site récemment en friche se localise sur la commune de Merten : **le site de Métallisation Industrielle de Merten (Mim)**. La liquidation de la société en 2013, laisse des bâtiments avec d'importants déchets dangereux. L'ADEME a notamment entrepris la maîtrise d'ouvrage sur ce site pour l'enlèvement et l'élimination des déchets dangereux en 2015.



On retrouve aussi dans les tissus urbains un nombre important de délaissés et ruines. Par exemple sur la commune de Valmunster et d'Ottonville plusieurs bâtiments tombent en ruine.



Principaux enjeux :

- Réflexion sur les modes de gestion et de non-gestion des sites en friche ;
- Valorisation et conservation de l'héritage architectural et paysager du bâti ;
- Travail pédagogique sur l'image des friches.

D. Énergie éolienne : vers une identité paysagère ?

La volonté des politiques françaises de diversifier les sources d'énergie et de développer les nouvelles énergies renouvelables, a conduit au développement de l'énergie éolienne et du photovoltaïque à partir des années 2000. L'éolien terrestre a vu son développement ralentir ces dernières années du fait d'un cadre réglementaire devenu de plus en plus contraignant et de mouvements d'opposition. Il est souvent reproché au développement de l'énergie éolienne **des nuisances paysagères, sonores et environnementales**. Les aérogénérateurs **modifient le paysage** de par leurs dimensions (mats et pales), leurs nombres, leurs situations et leurs implantations dans le relief. Leurs formes particulières avec un mat étroit et leur couleur blanche tendent à un certain degré, à réduire leur impact visuel (Fig. 44). Cette aménité paysagère négative tend à être nul en fonction de la distance de l'objet, des masques topographiques et de couverture.

Le développement des parcs éoliens sur le territoire s'est fait entre 2004 et 2016 (Fig.19), calqué sur les grandes tendances françaises. **49 grandes éoliennes terrestres ont été construites sur 10 des 37 communes**. S'ajoutent, **5 ICPE autorisées sur le territoire et 8 mats situés dans une bande de 200 m autour de l'EPCI** (parcs éoliens de Mottenberg et de Zondrange à cheval sur le District Urbain de Faulquemont et la CCHPB) (Fig. 44). L'énergie éolienne fait partie intégrante des paysages de l'intercommunalité. Depuis l'autoroute A4, la première image que l'on observe du territoire est un chapelet de mats qui se superpose aux lignes et pylônes électriques. Le même phénomène d'horizon barré se dégage à différents points du territoire (sortie de Piblangue, hauteurs de Condé-Northen, ...), soit dans un périmètre d'environ 10 km. Les 49 mats sont situés en position de promontoire ou de côte, entre 284 mètres et 380 mètres d'altitude, et circonscrits dans une seule unité paysagère (le haut du Plateau lorrain). Ainsi, on peut observer à certains points du territoire des effets de covisibilité¹², par exemple depuis la périphérie est de Piblangue on peut compter 33 grandes éoliennes visibles d'un seul regard.

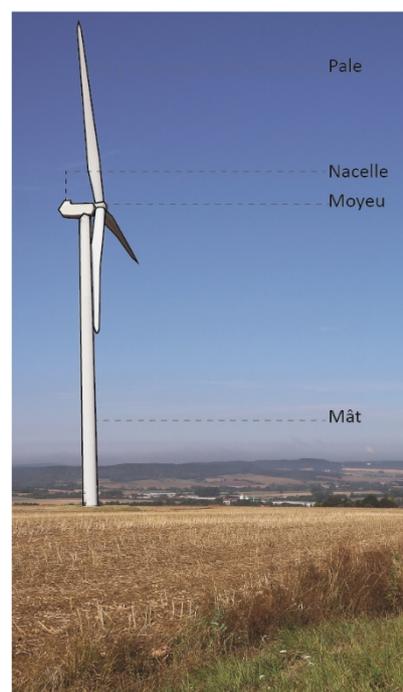
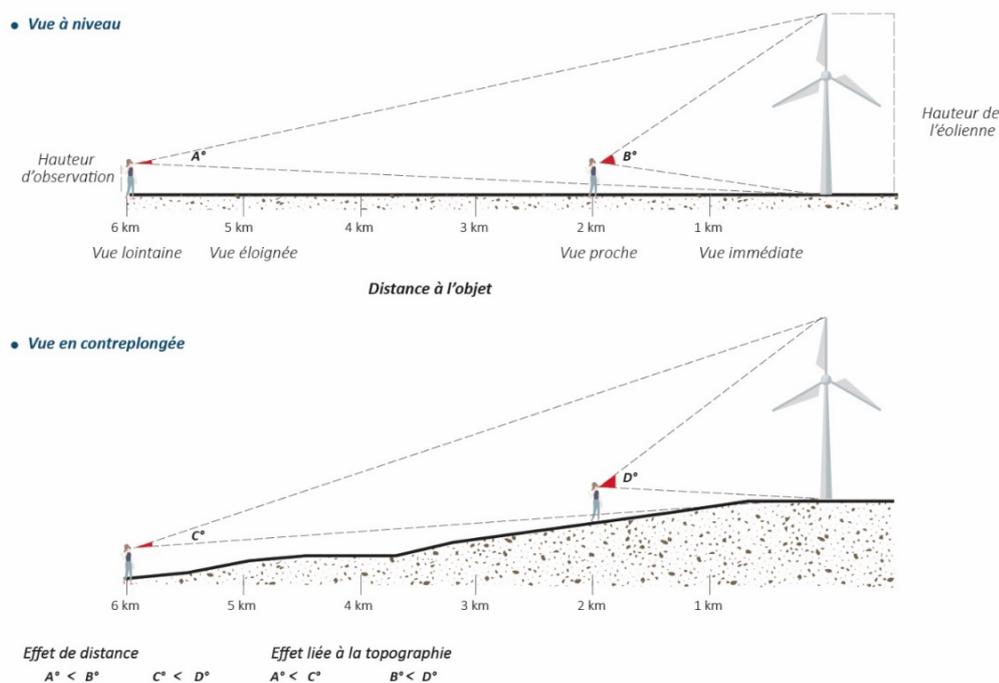


Fig. 44 La taille générale des grandes éoliennes installées en Moselle est de 150 m avec les pales. Parc des moulins de Boulay (AGURAM-2018)



¹² Des objets spécifiques sont perceptibles d'un même regard par leur proximité géographique. Par exemple plusieurs parcs éoliens sont visibles depuis un point d'observation.

La prégnance des éoliennes dans un paysage décroît rapidement en fonction de la distance et de l'angle formé entre l'objet et l'observateur (Fig.45). En dessous de 1 km on peut parler de vue immédiate, de 5 km de vue rapprochée et au-delà de vue éloignée, voire lointaine.



CC DE LA HOUVE ET DU PAYS BOULAGEOIS/ RAPPORT DE PRÉSENTATION
PARCS ÉOLIENS EXISTANTS

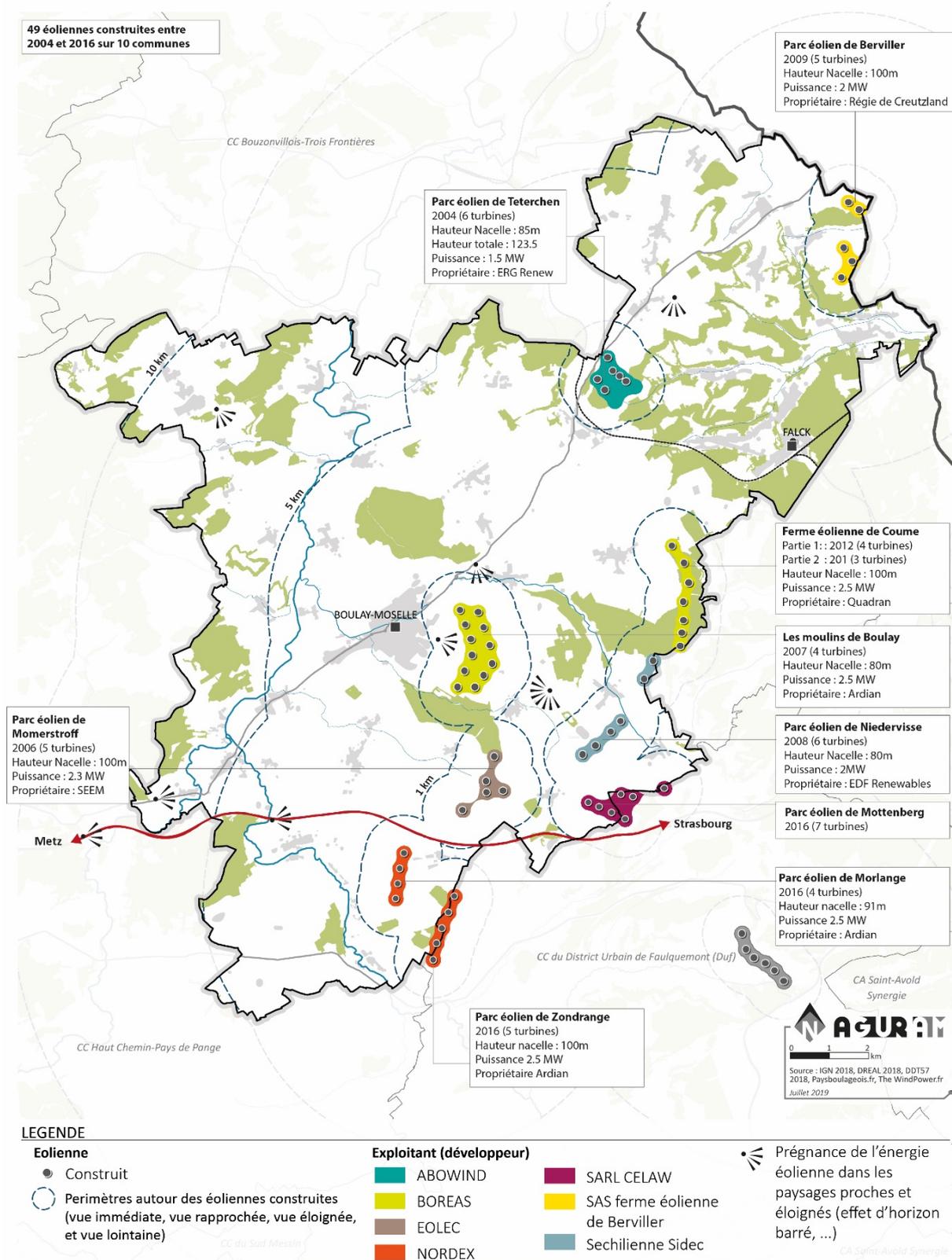


Fig. 45: Cartographie de l'implantation de l'énergie éolienne

Certaines habitations et espaces artificialisés se retrouvent dans un périmètre inférieur à un kilomètre d'une éolienne, comme sur les communes de Boulay-Moselle, Brouck, Niedervisse, Obervisse, Berrwiller en Moselle.

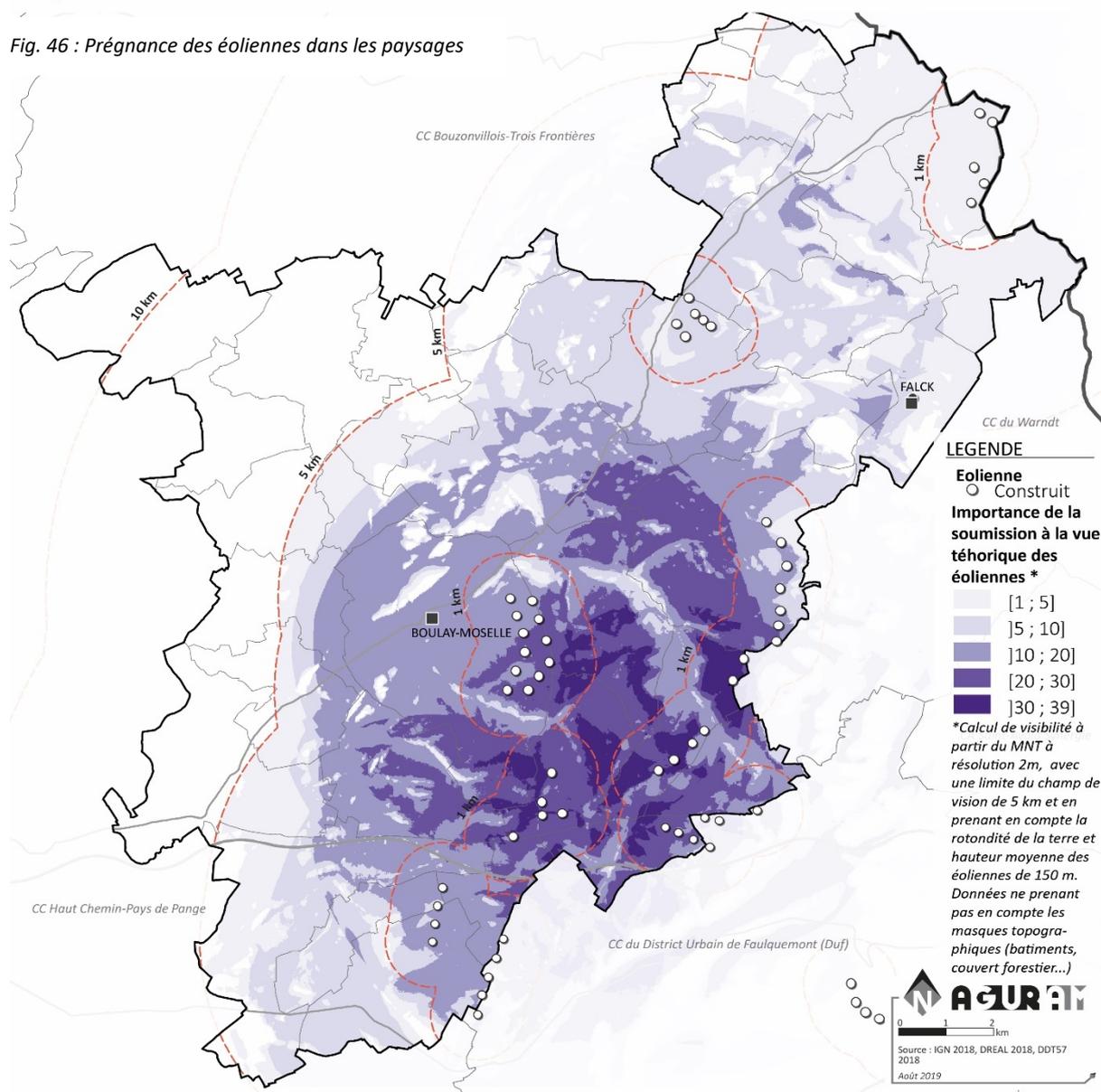
L'implantation sur deux lignes (exemples du parc éolien de Boulay-Moselle et de Téterchen) renforce les lignes structurantes, l'effet d'horizon barré et de fermeture visuelle en scindant le paysage (Fig.45). La disposition des parcs éoliens dans la partie est forme des lignes d'éoliennes orientées nord-sud dans le grand paysage, avec une implantation en arc, évitant de fait un profil des parcs éoliens moins valorisants et suivant le relief. Seul deux parcs éoliens (Momerstroff et Berviller) présentent une composition du parc éolien aléatoire et sont ainsi moins lisibles dans le paysage.

L'importance que revêt l'énergie éolienne dans les paysages est observable par le biais d'analyses de visibilité. En calculant la soumission à la vue théorique (sans prise en compte des masques topographiques tels que le bâti et le couvert forestier) nous avons une première image de la prégnance des éoliennes dans une bande de 5 km (Fig.46). Cette analyse calcule le nombre d'éoliennes visibles depuis un point du territoire. **Au maximum 39 éoliennes sont visibles depuis certains points du territoire.** Les vallées de la Nied ainsi que la dépression du Warndt et la frange ouest du territoire sont moins impactées par la vue sur les éoliennes dans les premiers plans. C'est aussi le cas de petites dépressions et vallonnements sur le plateau lorrain.



CC DE LA HOUBE ET DU PAYS BOULAGEOIS/ RAPPORT DE PRÉSENTATION
SOUSSION À LA VUE THÉORIQUE* DES ÉOLIENNES

Fig. 46 : Prégnance des éoliennes dans les paysages



Les aérogénérateurs sont observables sur l'ensemble du territoire. L'éolien a un impact notamment sur des paysages emblématiques tel que celui de la Réserve Naturelle de la Zone Humide du Moulin située sur les communes de Velving et Téterchen (Fig.47) ou encore sur les paysages urbains (Fig. 48) à l'exemple de Boulay-Moselle et petits villages sur le haut du plateau lorrain.



Fig. 48 : PNR Velving-Teterchen et parc éolien en toile de fond et lignes électriques (AGURAM-2018)



Fig. 47 : Horizon barré du parc éolien des Moulins de Boulay depuis la RD25 à proximité de Momerstroff.

Implantation des éoliennes sur deux lignes. (a) L'éolien dans les paysages urbains – Boulay-Moselle (b) Nouvelles extensions pavillonnaires sur la commune de Boulay-Moselle face aux parcs éoliens (c)– AGURAM 2018



Le développement de l'énergie éolienne interroge la question des sites, situations et des paysages.

Une éolienne a une durée de vie d'environ une vingtaine d'année et son démantèlement (béton, mat, pâles) est à la charge du propriétaire. La question du renouvellement du parc est justement questionnée. Le parc le plus ancien est celui de Téterchen (mis en service en 2005), sur lequel il y a une étude en cours pour le repowering. Les éoliennes pourront être remplacées par des éoliennes plus puissantes. La question de la hauteur de ces nouveaux aérogénérateurs pose des problématiques notamment au niveau des servitudes aériennes et de leurs impacts au sein des paysages.

L'implantation future d'éoliennes relève en soit d'un véritable projet d'aménagement paysager. La diversité des paysages sur le territoire montre l'importance de la mise en compatibilité des ouvrages éoliens avec les unités paysagères. Il est ainsi essentiel de préserver au maximum les paysages, notamment les unités paysagères, de la dépression du Warndt et des versants ouest de la vallée de la Nied, qui restent aujourd'hui à un certain degré préserver. A cela s'ajoute les paysages remarquables tels que celui de la Réserve Naturelle de Velving-Téterchen.

Aujourd'hui **trois projets de parcs sont en cours d'étude** sur les communes d'Ottonville, de Voelfing-lès-Bouzonville et Denting. Ceci augmenterait fortement le nombre d'éoliennes sur le territoire, renforçant ainsi l'effet d'horizon barré et multipliant la surface à partir de laquelle les éoliennes sont visibles.

Principaux enjeux :

- Réfléchir sur le développement éolien futur, ainsi que sur sa pérennité ;
- Protéger les unités paysagères peu impactées par l'énergie éolienne (dépression du Warndt, ouest du territoire, etc.) ;
- Développer et valoriser une identité paysagère axée sur l'éolien autour d'outils pédagogiques à destination de l'ensemble de la population ;
- Limiter l'effet d'horizon barré.

E. Dynamiques paysagères et perspectives

Les paysages ne sont pas figés dans le temps, ils évoluent dans le temps court et sur le temps long. Il est important d’appréhender les **facteurs de ces changements** pour pouvoir préserver, aménager et gérer au mieux les paysages. **L’évolution de l’occupation du sol et de l’urbanisation** permettent d’appréhender ces **mutations spatiales, pressions, enjeux et de leur répercussion sur les paysages**. Quelques données nous permettent d’évaluer cette évolution dans le temps :

- Données foncières entre 1950 et 2017
- Données Corine Land Cover entre 1990 et 2018 (pose des biais méthodologiques)
- Photographie aérienne (IGN), cartes postales....

E.1. Changement d’occupation du sol

Les facteurs de modification des paysages sont généralement liés à la modification des usages par l’homme : **développement des espaces urbanisés, des activités agricoles, activités industrielles, espaces délaissés....** Sur l’ensemble du territoire de la CCHPB, à partir des données Corine Land Cover entre 1990 et 2018 des processus territorialisés et disparates **d’artificialisation, d’enrichissement et de simplification des paysages sont mis en valeur**(Fig.49). L’artificialisation des espaces, ce sont surtout fait au détriment d’espaces agricoles en périphérie de la tache urbaine de 1990 (Boulay-Moselle, Merten...) mais aussi des hameaux et villages qui se sont développés comme Momerstroff, Niedervisse, Denting, Piblange, Bionville-sur-Nied. L’artificialisation s’est faite aussi au détriment des espaces forestiers et milieux naturels comme sur les communes de Dalem, Téterchen.

Les milieux forestiers restent stables, la surface des forêts de feuillus gagnant même des hectares entre 1990 et aujourd’hui. Cette augmentation masque toutefois une baisse des forêts mélangées et forêt et végétation arbustive en mutation : soit une simplification des milieux forestiers.

Les surfaces agricoles ont quant à elles diminuées et plus particulièrement les zones agricoles hétérogènes depuis les années 1990 ainsi que les surfaces prairiales depuis les années 2000 et les vergers et petits fruits. Les terres arables ont à l’inverse augmentée.

Toutefois, en 28 ans, l’occupation du sol a peu évoluée, peu de grands bouleversements selon les données Clc (Fig.49).

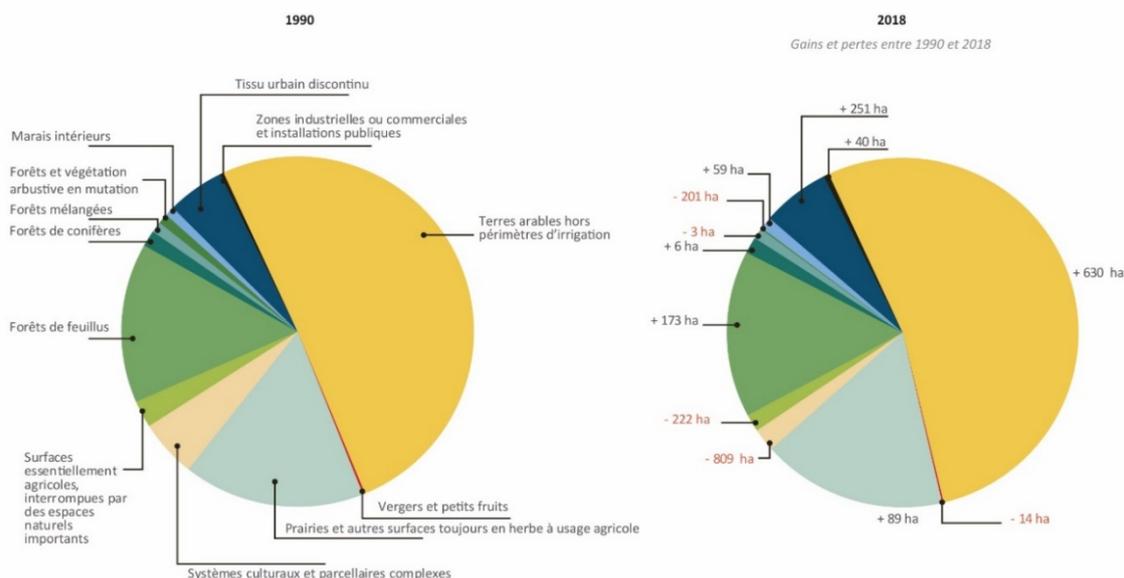


Fig. 49 : Part de l’occupation du sol en 1990 et 2018 selon la base de données Corine Land Cover (1990-2018)

Principaux enjeux :

- Réduire les processus de simplification des paysages en favorisant par exemple les plantations diversifiées de bois, en préservant les zones agricoles hétérogènes, vergers, prairies... ;
- Préserver l’équilibre entre espace urbanisé, espaces agricoles, naturels et forestiers.

E.2. Processus en cours

◆ **Urbanisation des terres croissante**

A partir des fichiers fonciers, entre 1950 et 2016 460 ha ont été consommés pour l'habitat (passant de 174 ha à 634 ha) et 43 ha pour les surfaces d'activités passant de 76 ha à 119 ha. 7 ha / an d'espace sont consommés en moyenne entre 1950 et 2016. Les communes de Boulay-Moselle, Falck et Merten ont connu de forts bouleversements de leurs paysages urbains.

Les communes qui ont un taux d'urbanisation plus élevée sont toutefois de taille plus modérée comme Éblange (la surface bâtie est multipliée par 7 entre 1950 et 2016), Villing ou encore Château-Rouge. Éblange a connu un développement urbain important (Fig.50)



Fig. 50 : Evolution du bâti entre 1955 et 2015 sur les communes d'Éblange et de Boulay-Moselle (Source: IGN)

Les dynamiques économiques modifient les paysages : la surface liée aux activités économiques a augmenté de 25 ha sur Boulay-Moselle et 3,7ha pour Merten. Ces emprises restent sensiblement les mêmes entre 1950 et 2016 sur le reste du territoire. Toutefois **l'architecture, la taille et leurs dimensions impactent fortement et durement les paysages**. Ces activités posent aussi la question de la pérennité économique sur le territoire, certaines entreprises ayant laissé derrière elles des bâtiments en friches, des sites souvent pollués.

La prégnance des dynamiques résidentielles joue aussi sur l'évolution des paysages. Les surfaces dédiées à l'habitat ont été multiplié par 3.6 entre 1950 et 2016 (Fichier Foncier) en moyenne sur le territoire, soit une surface de 460 ha. Les paysages urbains s'étendent fortement ces dernières décennies. Les paysages formés de zones pavillonnaires se répètent sur l'ensemble du territoire en tâche plus ou moins grande autour du cœur ancien. Il est difficile à l'intérieur de ces ensembles de reconnaître l'empreinte même de la ville ou village. Les dernières zones pavillonnaires construites sont marquées par l'absence d'espaces publics, de connexions, ce sont des successions de parcelles sur lesquelles des maisons individuelles sont posées à égale distance les unes des autres, avec des jardins de taille modestes (Fig. 51).



Fig. 51: Lotissement des Genêts sur la commune de Merten

L'organisation de l'espace est marquée par des secteurs, le centre urbain se distinguant des zones pavillonnaires, industrielles, les espaces dédiés au commerce, zones d'habitat collectif, etc. On a de fait des paysages urbains qui se sont démultipliés.

Principaux enjeux :

- Préserver les composantes identitaires du centre ancien dans les nouvelles constructions et ainsi réduire l'homogénéisation des paysages bâtis ;
- Recréer du lien entre les secteurs bâtis notamment par le biais des espaces urbains ;
- Améliorer les transitions entre zones pavillonnaires et espaces agricoles.

◆ **Évolution agricole et simplification des paysages**

Plusieurs processus en cours, tendent à appauvrir les paysages. Le regroupement des exploitations agricoles, agrandissement des parcelles, intensification des pratiques agricoles qui tend à simplifier les paysages (diminution du nombre de haies, d'arbres isolés) parcellaire agricole plus ample. La place de l'arbre s'est aussi réduite. La part des systèmes culturaux complexes a fortement diminué (données Clc). Ces processus sont identiques sur l'ensemble du territoire français.



CC DE LA HOUVE ET DU PAYS BOULAGEOIS/ RAPPORT DE PRÉSENTATION
SYNTHÈSE DES QUALITÉS ET PRESSIONS PAYSAGÈRES



0 1 2 km
 Source : IGN 18, DDT, Aguram
 Août 2019

Éléments contribuant aux qualités paysagères

- La Nied un élément fort et identitaire des paysages
- Des massifs boisés sur les hauteurs
- De rares espaces publics mettent en valeur la nature en ville et le cadre de vie (Falck, Gomelange, etc.)
- Des zones humides protégées (marais de la Bisten, marais de Falck et Dalem, PNR Vélving-Téterchen) et privées (étang SCHMITT)
- Secteur paysager d'intérêt à préserver de Saint-Bernard : une ambiance paysagère pittoresque
- Route d'intérêt paysager
- Des points de vue remarquables

Les pressions paysagères

- L'énergie éolienne un marqueur paysager fort et un poids dans les paysages qui croit.
- Des projets éoliens futurs à questionner au vu de leurs impacts sur les paysages.
- L'A4 une coupure nord-sud dans le paysage
- Simplification des paysages agricoles
- Des entrées de ville à questionner en priorité
- Pressions urbaines (extension)
- Des friches dont il est essentiel de prendre en compte dans les projets de territoire notamment par leur mise en valeur.
- Des friches industrielles source d'enjeux environnementaux, paysagers, social et culturel.
- Développement urbain qui pose des problèmes de lisibilité du territoire
- L'intégration des zones d'activités dans le paysage est à questionner notamment par l'entrée des franges urbaines

BOULAY-MOSELLE - BANNAY - BERVILLER-EN-MOSELLE - BETTANCE - BIONVILLE-SUR-NIED -
BROUCK - CHÂTEAU-ROUGE - CONDÉ-NORTIEN - COUME - DALEM - DENTING - ÉBLANCE - FALCK
- GOMELANCE - GUINKIRCHEN - HARGARTEN-AUX-MINES - HELSTROFF - HINCKANCE - MÉGANCE -
MERTEN - MOMERSTROFF - NARBÉFONTAINE - NIEDERVISSE - OBERDORFF - OBERVISSE - OTTON-
VILLE - PIBLANCE - RÉMERING - ROUPELDANCE - TÉTERCHEN - TROMBORN - VALMUNSTER -
VARIZE - VELVING - VILLING - VIEFLING-LÈS-BOUZONVILLE - VOLMERANCE-LÈS-BOULAY



Communauté de Communes
**de la Houve et du
Pays Boulageois**

29A Rue de Sarrelouis 57220 BOULAY-MOSELLE
Tél. : 03 87 79 52 90 | Fax : 03 87 79 57 24
contact@cchpb.net

AGURAM
AGENCE D'URBANISME
D'AGGLOMÉRATIONS DE MOSELLE
Immeuble Ecotech | 3 rue Marconi 57070 METZ |
tél. : 03 87 21 99 00 | contact@aguram.org |